

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL
Assemblée Générale du 21 novembre 2014

* Ces deux rapports peuvent être communiqués à tout expert-comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de la région de Toulouse Midi-Pyrénées, sur demande portant mention du numéro d'inscription à l'Ordre formulée par mail à *fdaguts@oec-toulousemp.org*

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Conseil Régional de Toulouse Midi-Pyrénées

Présidents Honoraires

Roger **BERNARD**(✞), Roger-Bertrand **CAUMEIL**(✞), André **RODRIGUEZ** (✞), Raymond **SAINT-PIERRE**, Jean **BELOU**, Armand **KOUBY,** Roland **MALISSARD** (✞), Jean-Claude **HEBRARD**, Pierre **BONALD**, Jean-Denis **COUDENC**, Philippe **RIU**, Raymond **CAMBOULIVE,** Claude **HELIAS,** Pierre **VALLY**

Anciens Présidents

Robert **MOREREAU,** Jean-François **LAFFONT,** Alain **GIVANOVITCH,** Didier **GARRIGUES,** Nicole **CALVINHAC**

Vice-Présidents Honoraires

Armand **d'AGRAIN**, Alexandre **OREGLIA**, Paul **BENSOUSSAN,** Pierre **CLAUX**



MEMBRES DU BUREAU

Président..	Bruno **LE BESNERAIS**
Vice-Présidents..	Jérôme **CATHALA**
	Muriel **CORREIA**
	Xavier **PELICOT**
Trésorier..	Yann **BENCHORA**

MEMBRES DU CONSEIL REGIONAL

Josette **AUNAC**
Yann **BENCHORA**
Philippe **BENZONI**
Arnaud **BOSCARY**
Dominique **BOTTEON**
Christophe **BRECHET**
Jérôme **CATHALA**
Pascal **COMTE**
Patrice **CORNEILLE**
Muriel **CORREIA**
Philippe **COULONGES**
Philippe **DARRE**
Eric **GILLIS**
Antoine **HERAN**
Patrice **LABORDE**
Bruno **LE BESNERAIS**
Jérôme **LORBLANCHET**
Chantal **MOISSAING**
Freddy **NICOLAS**
Xavier **PELICOT**
Nathalie **RENIER-BRUNET**
Philippe **RICARD**
Christophe **SANS**
Jean **SAVES**



COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Alain CHANTEREAU, Administrateur Général des Finances Publiques
Directeur Régional des Finances Publiques de Midi-Pyrénées et de la Haute-Garonne



CHAMBRE REGIONALE DE DISCIPLINE

Président	Philippe **LEGRAS** Président de Chambre à la Cour d'Appel de Toulouse
Président suppléant	Valérie **SALMERON** Conseiller à la Cour d'Appel de Toulouse
Membres Titulaires	Pascal **COMTE** M. Philippe **DARRE**
Membres Suppléants	Arnaud **BOSCARY** Eric **GILLIS** Xavier **PELICOT** Jean **SAVES**



CONTROLE DU STAGE

Contrôleur Principal : Mme Béatrice **CHARLAS**

Contrôleurs Adjoints

Yann **BENCHORA**
Philippe **BENZONI**
Eric **BERBERES**
Arnaud **BOSCARY**
Patrick **CARRICONDO**
Philippe **CARRIEU**
Jérôme **CATHALA**
Vincent **CAZAL**
Jean-Marc **DAUGE**
Jean-Michel **HOYO**
Emeric d'**HUBERT**
Freddy **NICOLAS**
Xavier **PELICOT**
Carlos **PINTO**
Nathalie **RENIER-BRUNET**
Jean-Pierre **ROGER**
Catherine **SAINT-GUIRONS**
Brigitte **SANCHEZ-BONNANS**

PERMANENTS DU CONSEIL REGIONAL

Evelyne DENAYROLLES
Secrétaire Générale

Christine BALMES
Assistante de Direction

en charge plus particulièrement de :

Tableau
Annuaire
Contrôle Qualité
Club Social
Club Fiscal
Assistante autres commissions

Fabrice DAGUTS
Comptable

en charge plus particulièrement de :

Comptabilité des différentes entités
Systèmes d'information
Suivi des cotisations
Suivi des attestations assurance RCP
Commission Informatique

Carole NIVOT
Chargée de Communication

en charge plus particulièrement de :

Commission Communication
Partenariats
Site Internet
Newsletter
Com'Expert le magazine
Forums et Salons
Relations Presse
La Nuit qui Compte
Commission Nouveaux Inscrits

Sylvie OZOUX
Responsable Formation

en charge plus particulièrement de :

Stage d'expertise comptable
Coaching Mémoire
Formation CERECAMP
AREC Midi-Pyrénées

Sandra DINAULT
Assistante Formation

en charge plus particulièrement de :

Formation Continue CERECAMP
Catalogue Formation
Facturation
Relations avec les OPCA

Léna VERGNE
Juriste Junior

en charge plus particulièrement de :

Exercice Professionnel
Exercice Illégal
Déontologie
Discipline/Article 31
Commission Entreprise

Rapport du Président

Bruno LE BESNERAIS

Mes Chères Consœurs, Mes Chers Confrères,

Lors de notre dernière assemblée générale, je vous ai fait part des axes que j'ai souhaité privilégier pour conduire notre Conseil régional durant ces deux années. Je crois pouvoir dire aujourd'hui, devant vous, que nos objectifs ont été atteints ou, pour certains, le seront dans les prochaines semaines. Tout ceci est le résultat du travail mené par l'ensemble des membres du Conseil régional, qui m'ont apporté leur soutien sans faille.

- **Utiliser le numérique comme facteur de compétitivité :** les nombreuses actions réalisées cette année par la commission informatique témoignent de l'effort déployé pour apporter aux confrères le meilleur service dans ce domaine, où nous nous devons d'être exemplaires.
Le Conseil régional met notamment tout en œuvre pour accompagner les cabinets au **passage à la DSN**, qui constitue un changement majeur pour la sphère sociale et particulièrement pour le cabinet d'expertise comptable tiers déclarant. Nous étions près de 100, experts-comptables ou collaborateurs, à la réunion d'information organisée le 5 novembre dernier, conjointement avec le Cercle DSN et le Comité Net-entreprises de Midi-Pyrénées.

- **Conforter la formation, qui représente l'un des moyens pour développer la valeur ajoutée apportée à nos clients** : si les résultats de la campagne de formation 2013/2014 de notre institut régional de formation le CERECAMP, sont stables, les taux de fréquentation de notre Université d'été ont battu des records et les rendez-vous de la fiscalité et du social en visioconférence connaissent toujours le même succès.
Je vous assure de la volonté du Conseil régional de tout mettre en œuvre pour donner à tous, à des coûts raisonnables, les moyens de participer aux formations. Je rappellerai que les tarifs du CERECAMP sont parmi les plus bas des instituts régionaux de formation.

- **Une autre de mes priorités est la promotion de notre profession vis-à-vis des jeunes :** de par ma fonction, je suis souvent amené à échanger avec des confrères rencontrant des difficultés dans le recrutement de collaborateurs d'un certain niveau. Je vous en avais fait part l'année dernière.
Cette ouverture vers les jeunes s'est poursuivie par tous les moyens à notre disposition. Muriel CORREIA, au titre de la commission Communication, vous en fera la démonstration.

Je suis heureux d'avoir été sollicité pour parrainer la Cérémonie de remise des **diplômes Masters de l'IAE de Toulouse**. J'y vois le témoignage de la reconnaissance que porte l'Université aux efforts de notre profession pour accueillir les étudiants qui représentent l'avenir de nos entreprises et de nos cabinets.

Voici donc pour cette partie de ma feuille de route.

L'action du Conseil régional est en permanence guidée par l'actualité.

1/ Les questions d'actualité : les questions de portée nationale ont été largement développées par Jean SAPHORES, Vice-Président du Conseil Supérieur de notre Ordre.

Concernant le Congrès de Lyon, nous étions 80 professionnels de la région à y participer.

Les sujets d'actualité sont traités dans le cadre des sessions du Conseil Supérieur, au nombre de cinq par an. Trois sessions extraordinaires, dont deux consacrées à l'analyse de l'expertise comptable en Europe, se sont également tenues depuis le début de l'année.

Nicole CALVINHAC et Jean-Pierre ROGER, élus au Conseil Supérieur et moi-même, en qualité de Président du Conseil Régional, y assistons.

Chaque session du Conseil Supérieur est précédée d'une réunion de la Coordination régionale, composée des Présidents des Conseils Régionaux.

Le Conseil de l'Ordre d'Aquitaine a reçu cette année la coordination régionale et la session du Conseil supérieur de mois de mai.

Ces informations de portée nationale sont communiquées aux élus, lors des séances du Conseil régional.

Tout au long de l'année, les Présidents des commissions régionales participent aux réunions des commissions et comités nationaux fonctionnant auprès du Conseil supérieur.

Il en est de même pour les permanents du Conseil régional, dans le cadre de leurs fonctions respectives. Par souci d'économie, des réunions sont organisées en visioconférence entre le Conseil Supérieur et les Conseils Régionaux de l'Ordre.

2/ L'activité du Conseil régional :

La composition de notre Conseil régional a été modifiée en 2014. Nous avons enregistré la démission de Nathalie KOUASSI de sa fonction de membre élue du Conseil, à compter du 17 mars 2014. Josette AUNAC a été appelée à remplacer notre consœur ; Josette AUNAC a également succédé à Nathalie KOUASSI à la présidence de la commission Formation. Je remercie Nathalie KOUASSI pour son implication durant les deux années de son mandat.

Depuis notre dernière assemblée, le Conseil régional a tenu cinq séances. Les séances du Conseil ont lieu après chaque session du Conseil Supérieur, permettant ainsi une information des élus en temps quasiment réel.

Une séance extraordinaire du Conseil est prévue le 28 novembre prochain, pour l'examen d'un dossier particulièrement sensible.

Marc MENVIELLE, représentant notre Autorité de tutelle, est présent lors de chaque séance.

Je le remercie pour son écoute et ses interventions, toujours très appréciées des membres du Conseil. Ce dernier a traité, cette année, de deux sujets :

- La stratégie de confiance
- La rénovation du dialogue entre l'administration fiscale et le contribuable vérifié

et fait le compte rendu de la réunion annuelle des Commissaires du Gouvernement, à laquelle il a participé, le 11 avril à Paris.

Je voudrais à nouveau remercier Monsieur Alain CHANTEREAU pour avoir accueilli les professionnels de la région au siège de la DRFIP, salle des Capitouls, le 26 juin. Nous étions 80 participants à cette réunion d'information qui a porté sur :

- Les nouveautés dans le cadre du contrôle fiscal des comptabilités informatisées
- Les nouvelles relations entre l'administration fiscale et les contribuables vérifiés.

Je remercie également Marc MENVIELLE, qui est intervenu lors de cette réunion.

C'est la troisième fois que nous sommes accueillis dans les locaux de la DRFIP. Soyez assuré, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, que nous y sommes très sensibles.

Traditionnellement, le Conseil régional **décentralise l'une de ses séances annuelles.** Cette année, c'est à Auch que nous nous sommes rendus le 19 mai. Je voudrais souligner la participation, deux heures durant, du Préfet de région, Henri-Michel COMET, lors de la réunion plénière qui s'est tenue en présence des confrères du département. Le Préfet de région avait choisi cette manifestation pour présenter aux professionnels les nouvelles mesures gouvernementales, afin d'en assurer le meilleur relais auprès des entreprises. Cette opération s'inscrivait dans le cadre de la convention de partenariat conclue le 14 mars 2013 entre le Préfet de région et le Président du Conseil régional de l'Ordre ; convention par laquelle les parties se sont engagées à faire connaître aux entreprises les nouveaux dispositifs et renforcer leur appui aux chefs d'entreprise.

Catherine D'HERVE, Directrice régionale de la DIRECCTE Midi-Pyrénées, est également intervenue au cours de cette réunion, riche en échanges.

Depuis, Henri-Michel COMET est parti à Nantes et a été remplacé par Pascal MAILHOS, arrivant de la région Bourgogne.

Nous nous employons, dans toutes nos actions, à conforter la bonne image dont la profession bénéficie auprès des milieux que nous côtoyons au quotidien dans l'exercice de notre métier : le monde économique, le monde judiciaire, le monde universitaire, les professions libérales voisines. Nous mettons tout en œuvre pour maintenir voire accentuer cette image positive.

Le Conseil Régional est représenté à l'occasion de toutes les sollicitations dont il est l'objet ; en une année, c'est à plus d'une centaine d'invitations que nous répondons.

- Pour poursuivre sur nos relations avec la Préfecture, le Conseil régional est convié aux réunions du **Comité de suivi du financement de l'économie**, créé lors de l'instauration de la Médiation du crédit. Ce comité comprend tous les acteurs économiques (URSSAF, DIRECCTE, POLE EMPLOI, BANQUE DE FRANCE, FEDERATION DES BANQUES, SYNDICATS PROFESSIONNELS MEDEF, CGPME …). Je me suis rendu cette année aux 6 réunions organisées à la Préfecture. Notre présence à ce comité est une forme de reconnaissance envers notre profession.

Comme je l'avais fait l'an passé, je vais m'arrêter quelques instants sur notre représentation dans le cadre de ces rencontres auxquelles est convié, es qualité, le Président du Conseil régional de l'Ordre.

Depuis plusieurs années que j'assiste à ces réunions, j'ai pu constater, de la part des nombreux acteurs de l'économie régionale, une forte attente d'informations concernant la perception par les experts-comptables de la réalité économique de terrain que connaissent nos clients (TPE/PME).

C'est à partir de ce constat que j'avais demandé au début de mon mandat à Jérôme Cathala, Président de la commission Entreprise, de mener au sein de sa commission une réflexion en vue de parvenir à la mise en place d'un outil nous permettant de répondre à cette attente.

Les travaux de la commission ont abouti à la mise en place de **l'Observatoire des experts-comptables,** dont les résultats de la première enquête vous avaient été communiqués lors de notre dernière assemblée.

Je vous rappelle que cet Observatoire ne constitue pas une énième enquête statistique, ou baromètre ; ces études sont déjà effectuées par l'INSEE et la Banque de France notamment.

L'Observatoire que nous avons voulu mettre en œuvre doit conforter le rôle incontournable de l'expert-comptable, comme un acteur de terrain proche des TPE/PME, d'autant que celles-ci sont confrontées, depuis plus de 6 ans, à un environnement économique difficile.

Les retours des deux premières enquêtes traduisent la pleine réussite de cet objectif, d'une part parce que vous êtes de plus en plus nombreux à y répondre, d'autre part parce que notre Observatoire est désormais attendu par les acteurs économiques.

Je remercie celles et ceux d'entre vous qui répondent régulièrement au questionnaire en ligne.

Je vous invite à continuer dans cette voie et je fais appel à vous tous, pour nous permettre de poursuivre cette action.

Je vais vous présenter les résultats de la 3ème enquête, lancée mi-octobre.

- Nous participons aux réunions du **Club des Observateurs de conjoncture instauré par la Banque de France,** qui se tiennent régulièrement pour faire le point sur la situation économique régionale.

- Notre Conseil Régional est toujours partenaire de l'opération « **Entreprendre Midi-Pyrénées** » initiée par la Région (Etat) dans le cadre du Plan régional création, reprise et transmission, consistant à faire appel à des experts-comptables évaluateurs figurant sur la liste communiquée par l'Ordre.

Là encore, je soulignerai qu'un tel partenariat est représentatif de la place qu'occupe notre profession au cœur de l'activité économique régionale.

- Depuis le début de l'année, nous entretenons des échanges avec **Midi-Pyrénées Expansion,** l'agence de développement économique de Midi-Pyrénées, qui pilote notamment l'opération Entreprendre Midi-Pyrénées. Nous nous sommes mutuellement présenté nos différents domaines d'activité et nous avons pu observer que nous nous rejoignons dans un objectif commun, celui de contribuer à la réussite économique des entreprises que nous accompagnons. MPE est présidée par Bernard PLANO, le parrain de notre dernière promotion d'experts-comptables.

- Nous avons fait le constat que, chaque fois que l'opportunité nous en est donnée, les contacts avec les « décideurs » doivent être pris par la profession plutôt que de nous être imposés par les circonstances, dans des situations d'urgence, en particulier à l'occasion des débats parlementaires.

C'est dans cette logique que nous poursuivons l'action initiée depuis plusieurs années d'organiser **une rencontre annuelle avec les Parlementaires** de la Haute-Garonne.

Notre prochaine rencontre est prévue dans les prochaines semaines.

Je ne manquerai pas, à cette occasion, de mettre l'accent sur la « mission » de délégation de service public qui est dévolue à notre profession qui, sous la tutelle de l'Etat, contribue à assurer la fiabilité des bases déclaratives des entreprises en matière fiscale (blanchiment Tracfin …).

- Je voudrais consacrer quelques minutes à notre rôle dans le domaine de la **prévention des difficultés des entreprises**, où nous sommes reconnus comme l'un des acteurs économiques concernés et où nous sommes tout naturellement attendus.

Depuis 2013, nous sommes partie prenante de l'action menée par le Comité de suivi du financement sous l'égide du Préfet de région, en vue d'améliorer la détection et l'accompagnement des entreprises qui rencontrent des difficultés dans le département de la Haute-Garonne.

En étant associés à ce dispositif, notre positionnement dans le réseau de la prévention des difficultés des entreprises est désormais scellé.

Le nouveau Préfet de région a souhaité étendre cette action à chaque département de Midi-Pyrénées, à partir d'un **portail « tpe-pme-prevenir-mp.com »**. Nous participons au plan d'action actuellement mis en œuvre pour diffuser l'information dans les structures des différents acteurs et communiquer vers les TPE-PME des territoires de Midi-Pyrénées.

Je vous avais annoncé l'année dernière notre projet de créer un **CIP – Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises** dans le département de la Haute-Garonne.

Le CIP national est né en 1999 de la volonté des professionnels, d'abord du chiffre vite rejoints par ceux du droit, de s'engager avec les juges consulaires dans une démarche de détection. L'objectif du CIP est d'éclairer les entrepreneurs et de les orienter vers les dispositifs existants susceptibles de les aider à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent. Cet objectif est réalisable grâce à la mobilisation des **60 CIP territoriaux,** répartis dans toute la France. Je vous rappelle qu'il existe dans le ressort de notre Conseil régional un CIP dans le département des Hautes-Pyrénées, le CIP 65, créé en 2011 et présidé par notre confrère Marc PALASSET.

Les statuts du CIP 31, dont le siège social est fixé dans les locaux de notre Ordre, seront signés dans les prochains jours entre le CIP national, membre de droit et les membres fondateurs : l'association des juges consulaires de Toulouse, le Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables, la CRCC de Toulouse, l'Ordre des Avocats au Barreau de Toulouse, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne.
Les premiers entretiens interviendront dès le mois de janvier 2015.

- Nos relations avec les organismes consulaires se poursuivent dans le cadre de nos départements respectifs.

Pour ce qui est de la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse** :

- Nous participons aux stages créateurs prévus dans les dispositifs « Entreprendre en France/Haute-Garonne » et « Entreprendre en France Haute-Garonne Innovation », ainsi qu'à la Plate-Forme d'Initiative Locale I H G « Initiative Haute-Garonne ». Je remercie nos confrères qui représentent le Conseil Régional au comité d'agrément chargé d'attribuer les prêts d'honneur.

- Nous sommes représentés au groupe de travail de la filière Conseil et Formation et nous sommes régulièrement conviés à l'animation des petits déjeuners du financement organisés par la Chambre.

- 6 confrères ont participé au jury du Concours des Etudiants Créateurs d'Entreprises CRECE, initié par la Chambre de Commerce.

Nous entretenons des relations suivies avec la **Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Midi-Pyrénées**.

Notre partenariat avec la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne**, qui porte sur un accord de coopération pour assister les artisans créateurs d'entreprise, se poursuit de façon très satisfaisante grâce à l'implication de nos jeunes consœurs et confrères qui interviennent dans les stages créateurs.

J'ai souhaité organiser une réunion des **Présidents des centres de gestion membres de l'Union régionale des centres de gestion agréés de Midi-Pyrénées.**

Le but de cette rencontre, qui a eu lieu le 16 juin 2014, était d'échanger librement sur les différents sujets d'actualité relatifs aux adhérents des Centres de gestion agréés. Il en est ressorti, me semble-t-il, des échanges fructueux qui ont abouti à une réflexion sur la mutualisation des outils informatiques.
Le processus est enclenché puisque l'analyse des questionnaires adressés à ce sujet à chaque centre de gestion agréé doit être prochainement produite.

- Notre politique **d'accueil et d'intégration des nouveaux inscrits** s'est poursuivie ; elle est développée dans les rapports d'activité des deux commissions : nouveaux inscrits et communication.

Je me limiterai à rappeler que la **Cérémonie de prestation de serment** des 30 nouveaux experts-comptables inscrits au Tableau de l'Ordre de notre région en 2013 s'est déroulée le 17 février 2014 dans le cadre prestigieux du TNT à Toulouse, en présence de près de 350 personnes, dont de nombreuses personnalités du monde judiciaire, économique, universitaire et politique, qui nous font l'honneur et l'amitié de répondre régulièrement à nos invitations.

La promotion avait pour parrain Bernard PLANO, Président de Midi-Pyrénées Expansion, l'agence de développement économique de Midi-Pyrénées.

La prestation de serment est l'occasion choisie par notre Conseil, depuis 20 ans, de parrainer une association caritative sous la forme d'une collecte réalisée auprès des cabinets de la région. Cette année, c'est en faveur de la Banque Alimentaire que 7 000 euros de dons ont été remis.

- En matière de communication institutionnelle, Muriel CORREIA vous présentera le vaste champ des différentes actions menées dans notre région.

Je limiterai mon propos dans ce domaine, qui, vous l'aurez compris, est l'un des pôles essentiels de la politique de notre Conseil régional, à nos autres formes de communication, plus axées vers les professionnels :

- Le **site internet** : il est sans cesse enrichi de nouvelles informations ; je vous invite à le parcourir régulièrement : il rend compte au quotidien de l'activité du Conseil, comporte des liens avec de nombreux sites et propose une multitude d'informations utiles : les mouvements du Tableau, la revue de presse, les demandes et offres d'emploi, de sous-traitance, les annonces professionnelles, l'agenda …. Des vidéos sur la profession sont en ligne, autant d'outils mis à votre disposition.

- Notre **newsletter mensuelle** : elle en est à son 120ème numéro. Adressée à plus de 1 500 destinataires, elle est notre véritable support de communication et la vitrine de nos actions.
J'adresse tous mes remerciements aux membres du comité de lecture qui, chaque mois, consacrent de leur temps à la sélection des informations professionnelles.

- Notre nouveau magazine sur support papier **com'experts** initié par Nicole CALVINHAC en est à son 4ème numéro.

- **6 associations regroupant** l**es experts-comptables inscrits au Tableau en dehors de la Haute-Garonne** existent dans le ressort de notre Conseil.

Le Président du Conseil régional est convié à participer aux assemblées générales annuelles des associations et à intervenir sur des sujets d'actualité, dans le but de porter l'information au plus près des professionnels.

Je m'attache à participer à chacune de ces assemblées.

Tous les ans ou tous les deux ans, une réunion des Présidents des six associations est initiée par le Président du Conseil régional, dans le but d'aborder les sujets d'actualité et de mettre en avant les opérations engagées dans les départements, contribuant à la bonne image dont bénéficie la profession auprès des institutions dans la région.

N**otre politique de communication** passe par notre présence dans tous les salons et forums où notre compétence peut être affichée.

A ce stade de mon rapport, je tiens à adresser mes remerciements aux consœurs et confrères qui prodiguent bénévolement leurs conseils dans ce cadre : salons de l'entreprise, forums des métiers, réunions diverses …

Nous assurons l'ensemble des missions qui nous sont dévolues par la loi et nous devons savoir faire appel à d'autres conseils. **L'inter professionnalité** trouve alors tout son sens. S'il est un domaine où nous avons fait une belle avancée cette année, c'est bien celui-ci.

- Nous avons tenu le 3 juin 2014, conjointement avec la CRCC et l'Ordre des Avocats de Toulouse, **le premier colloque placé sous le signe de l'inter professionnalité,** sur le thème du **droit pénal de l'entreprise : la coopération des trois professions.** Près d'une centaine de participants ont pris part à cette journée organisée autour de quatre ateliers portant sur la fiscalité, le blanchiment, l'actualité en droit pénal, la responsabilité civile et pénale, dont l'animation était assurée par un représentant de chacune des trois professions.
Nos amis les notaires ont manifesté le souhait de participer au prochain colloque.

- Avec les notaires, un cycle de conférences conjointes a été mis en place. Deux premières conférences ont eu lieu, les 12 décembre 2013 et 8 juillet 2014.

La prochaine conférence se tiendra le 4 décembre au siège de la Maison du Notariat, sur deux thèmes « La donation transgénérationnelle réincorportante » - « Le passage de l'IR à l'IS des SCI ».
Attention, le nombre de places est limité.

- Nous avons organisé le 24 février une conférence sur « La médiation », co animée par notre confrère Antoine HERAN en sa qualité de médiateur judiciaire et Maître François RASTOUL, avocat à la Cour de Toulouse, également médiateur judiciaire. Ces derniers ont présenté l'intérêt pour l'expert-comptable de proposer à ses clients (TPE/PME) la médiation comme une solution aux litiges qu'ils peuvent rencontrer dans l'exercice de leur activité.

Une convention de partenariat devrait être prochainement signée entre l'association MEDIATEURS AD HOC et notre Conseil régional.

- Avec la **Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse,** certes, nous ne pouvons pas parler d'inter professionnalité mais nous organisons régulièrement des manifestations conjointes sur des thèmes complémentaires à nos deux métiers.

Didier GARRIGUES est notre représentant à la **CCEF Compagnie des Conseils et Experts Financiers,** institution qui incarne véritablement l'inter professionnalité en pratique.

Didier GARRIGUES a bien relancé la CCEF dans notre région, en organisant cette année trois manifestations, dont la tenue d'un conseil d'administration décentralisé à Toulouse.

Nous sommes représentés par Patrice DANDO dans le cadre de l'association **AMA, l'Arc Méditerranéen des Auditeurs**, dont il est l'un des Vice-Présidents.

L'AMA se veut être la voix latine de l'Europe des régions et a pour objectif de rassembler, de favoriser les échanges d'expériences et de fédérer les énergies pour contribuer à la construction d'une profession libérale européenne porteuse des valeurs qui caractérisent son exercice : compétence, indépendance et éthique.

Je ne pense pas trahir un secret en vous annonçant que le prochain congrès annuel de l'AMA aura lieu à Toulouse.

Je salue la présence de Daniel FAURA, ancien Président et membre consultatif de l'AMA et Xavier CARDONA, coordinateur de l'AMA.

Je vous remercie de votre attention.

Tableau

Chantal MOISSAING

La commission s'est réunie avant chaque session du Conseil Régional pour examiner l'ensemble des dossiers soumis au Conseil.

❍ Variations des effectifs

MOUVEMENTS DU TABLEAU
SUR LA PERIODE DU 30/09/2013 au 30/09/2014

PERSONNES PHYSIQUES

	Situation	2013 01/10/2013 au 31/12/2013			2014 01/03/2014 au 30/09/2014			Variation 01/10/13 au 30/09//2014		
	au 16/07/2013	+	-	31/12/2013	+	-	30/09/2014	+	-	Total
Experts- Comptables	728	17	6	739	30	25	744	47	-31	16
Bureaux secondaires (PP)	23	/	/	23	2	/	25	2	/	2
Salariés AGC (Art. 83 bis)	15	/	1	14	/	1	13	/	-2	-2
TOTAL	766	17	7	776	32	26	782	49	-33	16
Salariés AGC (Art. 83 ter)	25	/	/	25	/	4	21	/	4	-4
Salariés AGC (Art. 83 quater)	1	/	/	1	/	/	1	/	/	/

dont 3 « arrivée région » d'EC
dont 2 « départ région » d'EC

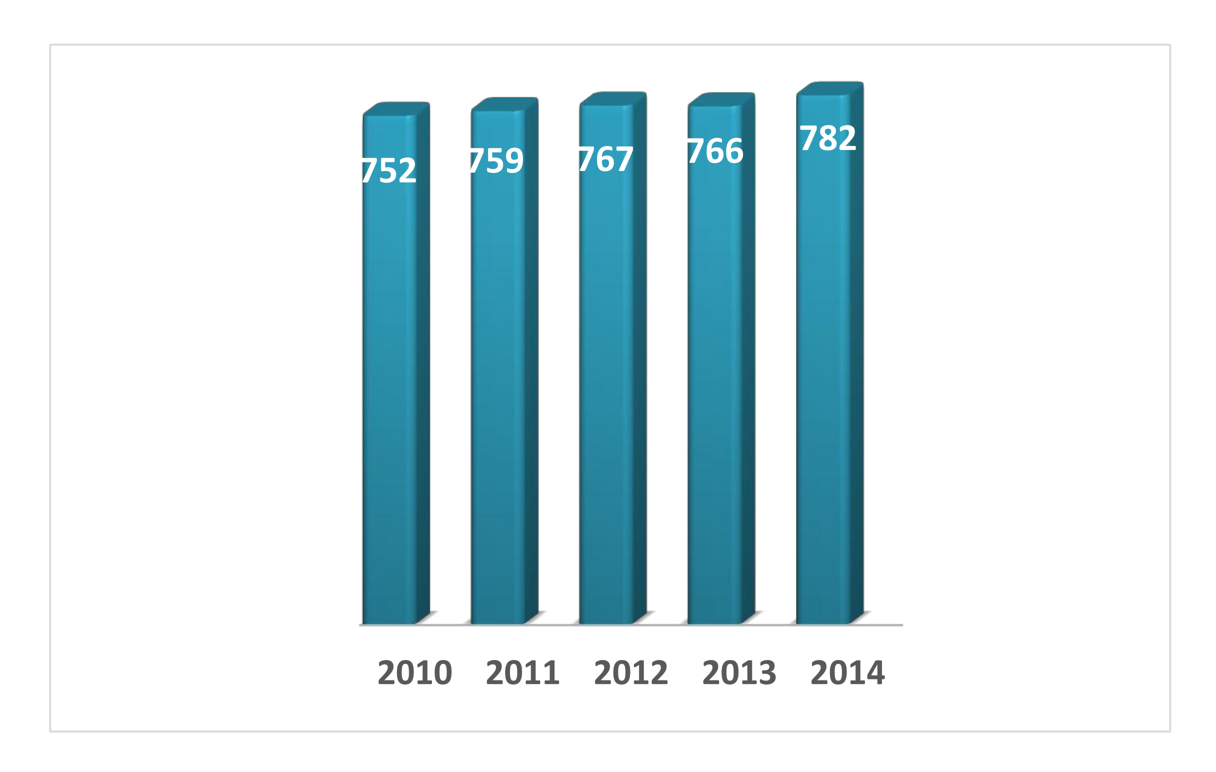
PERSONNES MORALES

	Situation	2013 01/10/2013 au 31/12/2013			2014 01/03/2014 au 30/09/2014			Variation 01/10/13 au 30/09/2014		
	au 16/07/2013	+	-	31/12/2013	+	-	30/09/2014	+	-	Total
Sociétés d'expertise comptable	577	22	15	584	34	7	611	56	-22	34
Bureaux secondaires (PM)	200	9	6	203	9	8	204	18	-14	4
TOTAL	777	31	21	787	43	15	815	74	-36	38

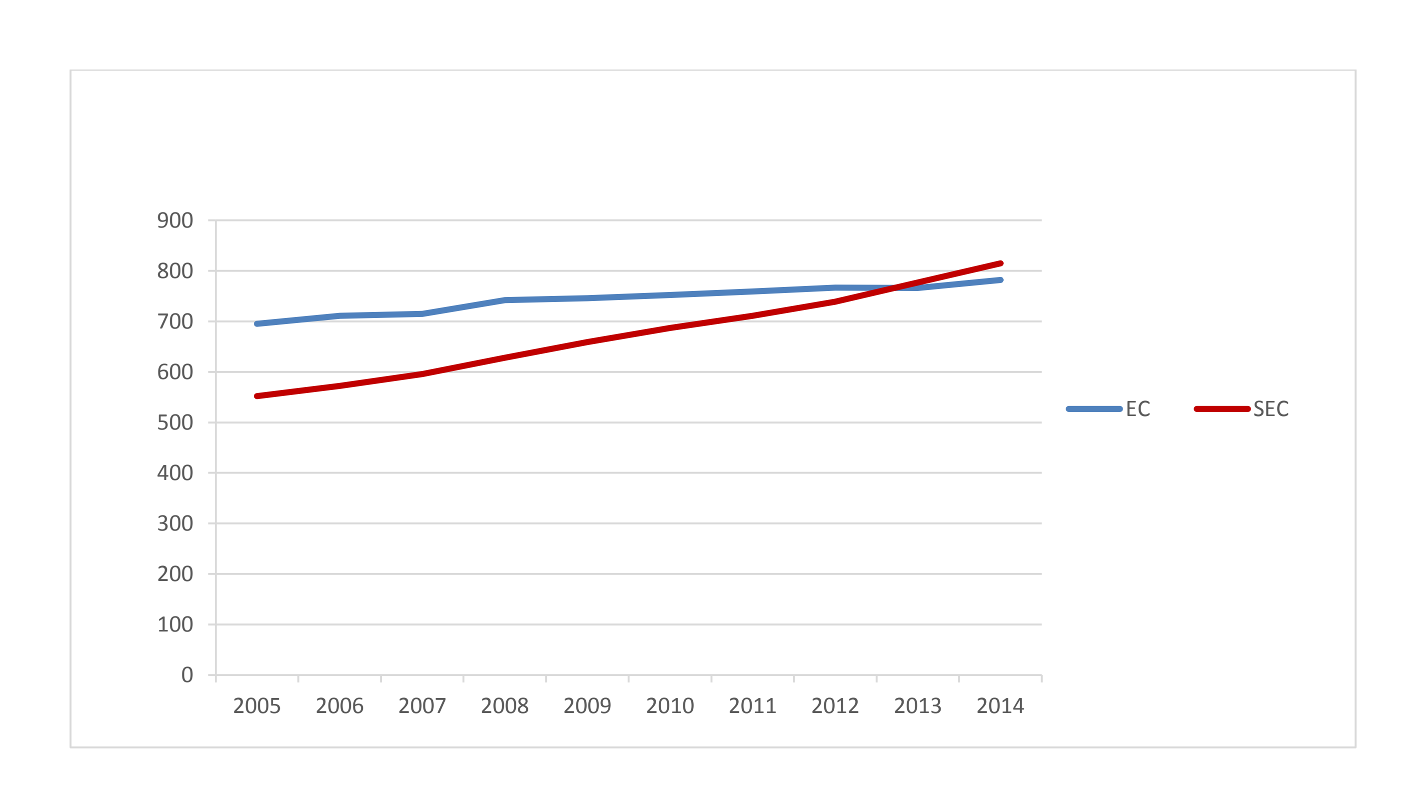
dont 1 « arrivée région » SEC
dont 1 « départ région » SEC

AGC (Siège)	17	/	/	17	/	/	17	/	/	/
Bureaux secondaires	60	2	/	62	2	1	63	4	-1	3
TOTAL	77	2	/	79	2	1	80	4	-1	3

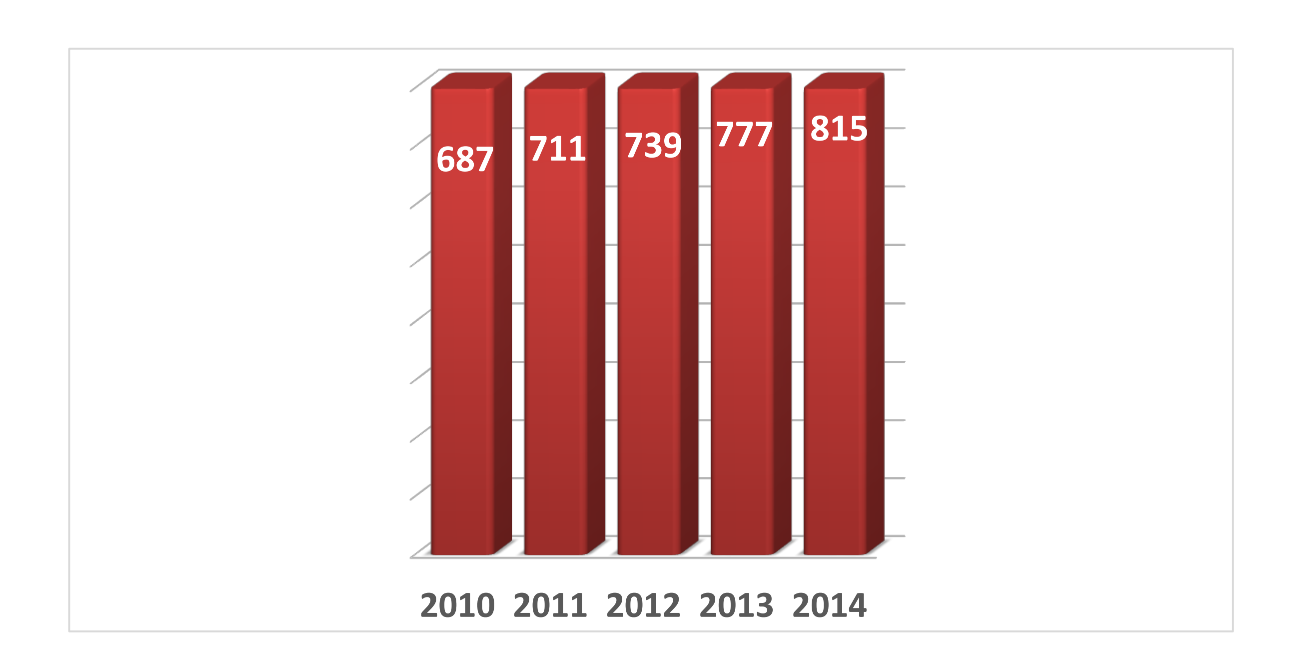
Variation des effectifs des experts-comptables
(indépendants/salariés/bs pp/salariés art. 83 bis inclus)
du 1/01/N au 30/09/N



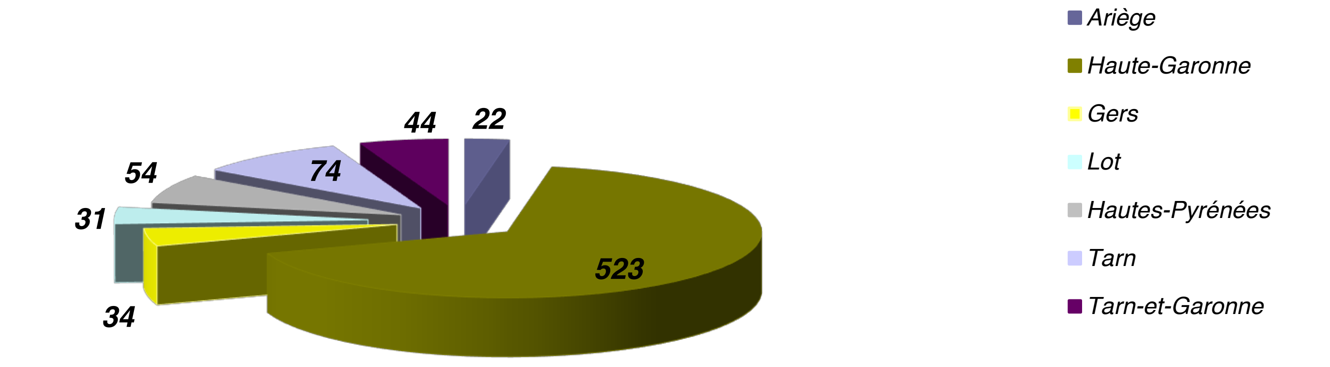
Evolution des experts-comptables et sociétés d'expertise comptable sur 10 ans



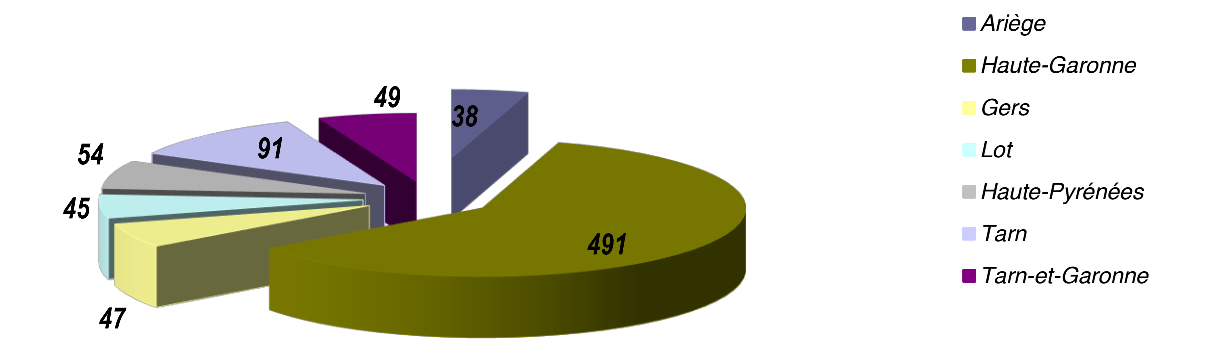
Variation des effectifs des sociétés d'expertise comptable (bs inclus) du 1/01/N au 30/09/N



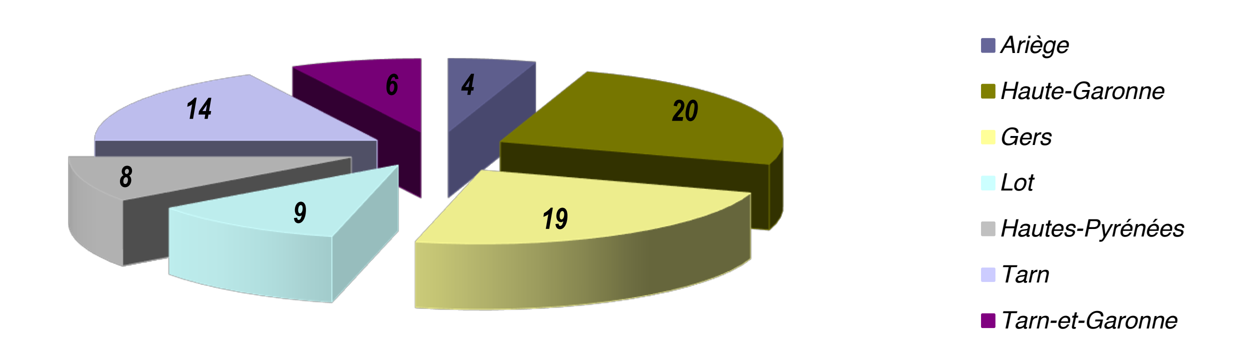
Effectifs des experts-comptables par département en 2014 *(total 782)*



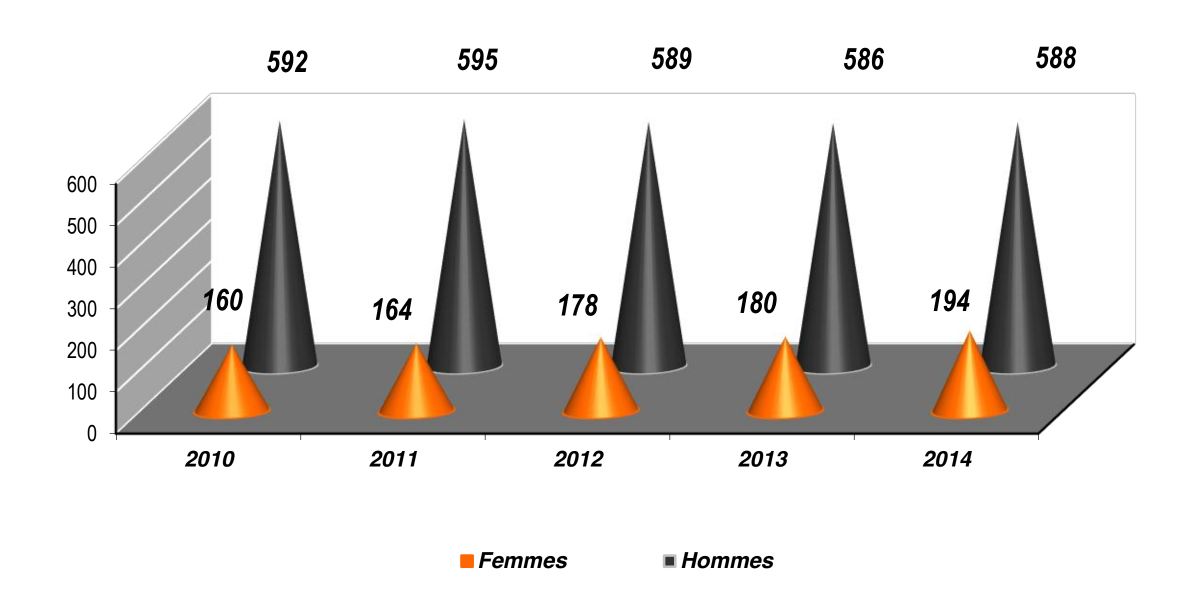
Effectifs des sociétés d'expertise comptable par département en 2014 *(total 815)*



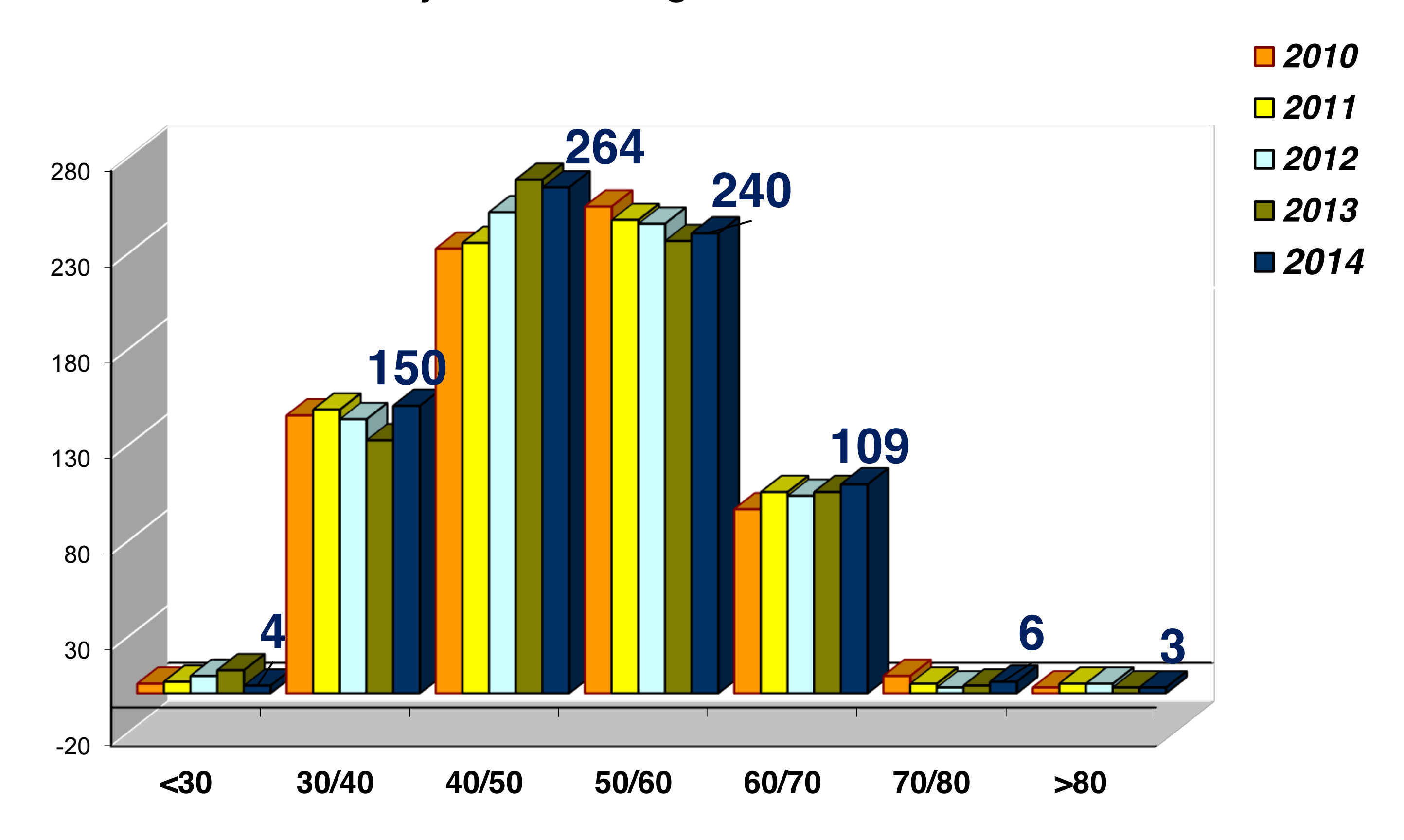
Effectifs des AGC (Associations de Gestion et de Comptabilité) par département en 2014 (bureaux secondaires inclus) *(Total 80)*

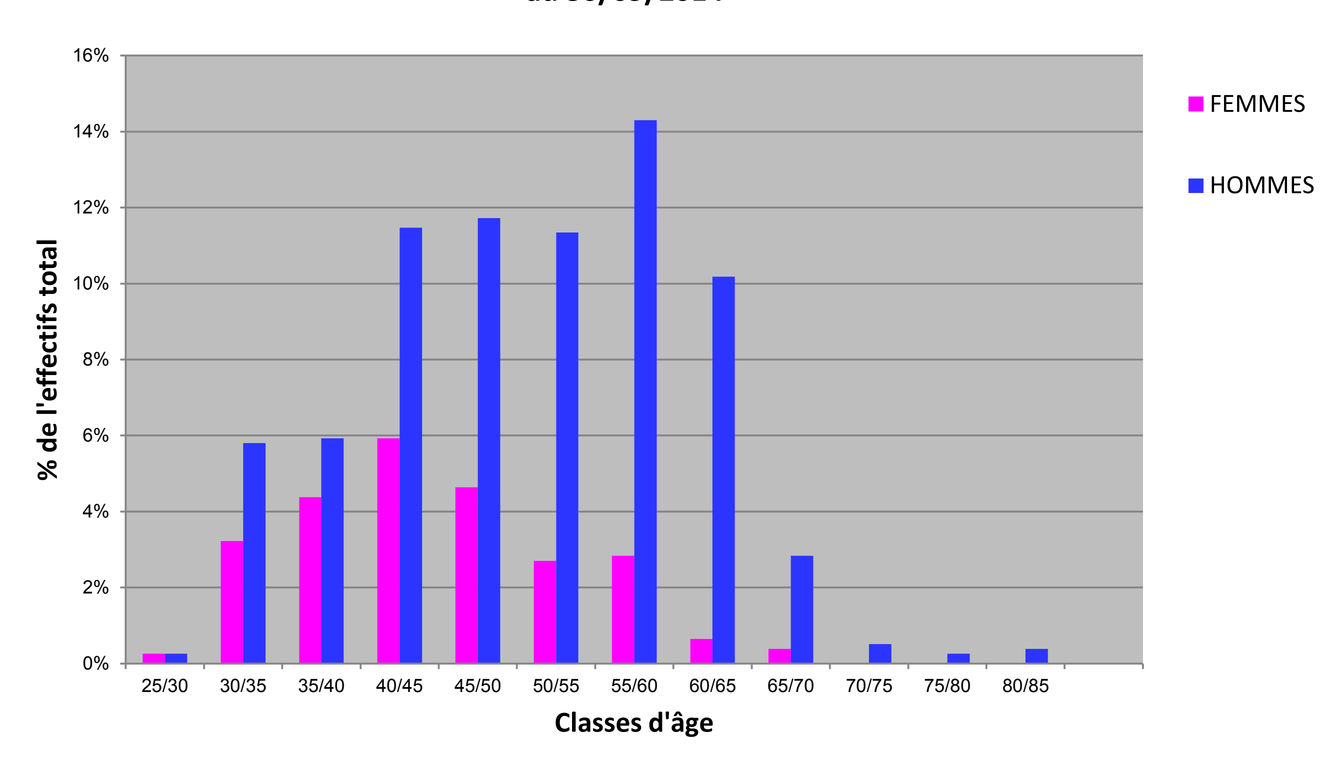


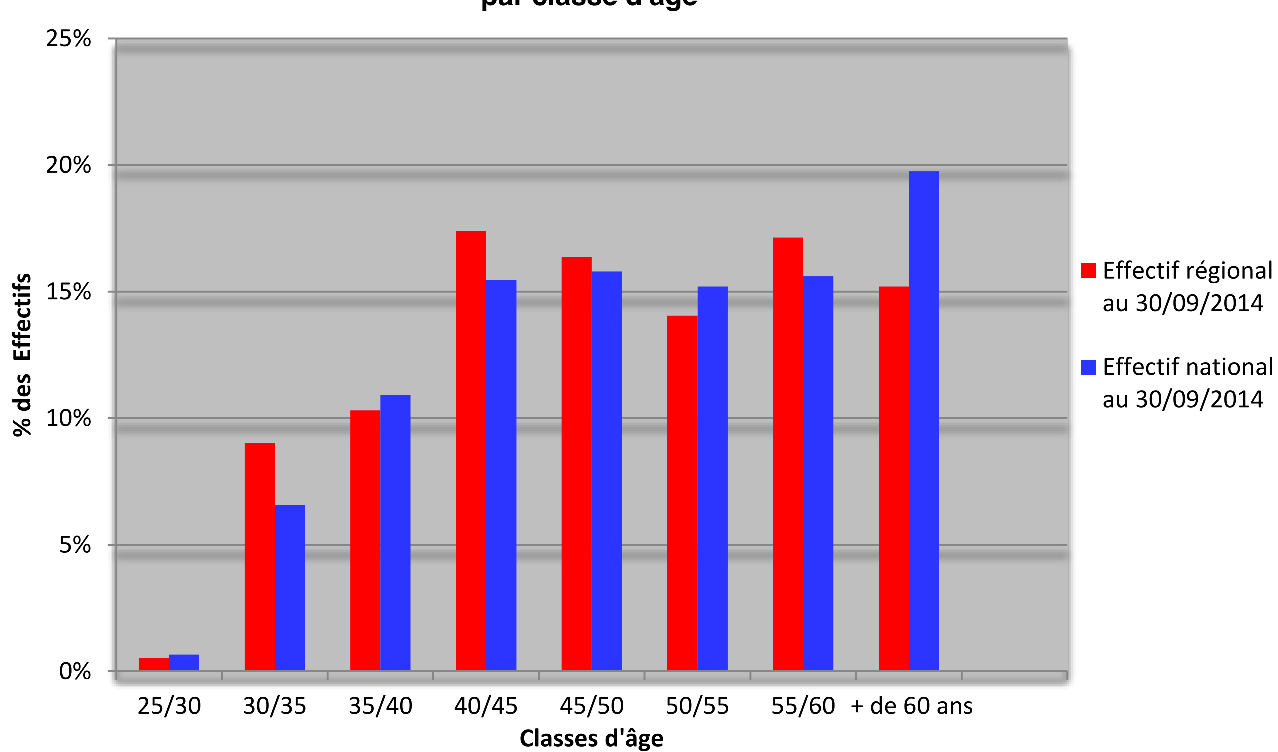
Variations hommes/femmes
Experts-Comptables *(total 782)*



Pyramide des Ages (sur 776 sans les BS PP)




Répartition régionale en pourcentage par tranche d'âge et par sexe
au 30/09/2014
% de l'effectifs total
16%
14%
12%
10%
8%
6%
4%
2%
0%
25/30
30/35
35/40
40/45
45/50
50/55
55/60
60/65
65/70
70/75
75/80
80/85
Classes d'âge
FEMMES
HOMMES


Comparatif de la répartition en pourcentage des effectifs
par classe d'âge
% des Effectifs
25%
20%
15%
10%
5%
0%
25/30
30/35
35/40
40/45
45/50
50/55
55/60
+ de 60 ans
Classes d'âge
Effectif régional
au 30/09/2014
Effectif national
au 30/09/2014

❍ Commentaires 2014

Après avoir présenté les principales évolutions de nos effectifs, j'évoquerai le renouvellement générationnel et je conclurai par deux points concernant nos obligations déclaratives auprès de l'Ordre.

Depuis notre dernière Assemblée Générale en 2013, nous avons enregistré, sur une période d'un an, les modifications suivantes au **30 septembre 2014.**

Une augmentation du nombre d'experts-comptables, portant leur nombre de **766 à 782, soit +16.**

Les radiations sont dues à titre principal aux départs à la retraite.
Elles sont largement compensées par l'inscription de jeunes dans la profession.

Tel n'est pas le cas dans les A.G.C. Le nombre d'experts-comptables salariés d'associations de gestion et de comptabilité a légèrement diminué, portant leur nombre de 41 en 2013 à 35 en 2014.

Par ailleurs, on constate quelques transferts interrégionaux avec 3 arrivées pour 2 départs.

La tendance à la multiplication des structures juridiques, sociétés d'expertise comptable et de bureaux secondaires, est maintenue.

Le nombre de sociétés d'expertise comptable est passé de **777** à **815**, ***depuis l'an dernier, ce nombre est supérieur au nombre d'experts-comptables inscrits et cette tendance a considérablement augmenté.***

La croissance du nombre de sociétés d'expertise comptable (+38) est de : + 4,9%, ce qui représente une croissance supérieure de 2 fois et demi là celle du nombre d'experts-comptables.

Celle-ci est due, plus particulièrement, à l'inscription de bureaux secondaires, qui représentent un quart du total (25 % environ) des structures inscrites.

Dans le ressort du Conseil régional, l'activité est principalement concentrée sur la Haute-Garonne avec 2/3 des experts-comptables inscrits (523 / 782).

Le nombre de femmes experts-comptables (194) reste inférieur à celui des hommes (588). Le ratio de **3,25 hommes pour 1 femme en 2013** est passé cette année à **3,03 hommes pour 1 femme.**

Depuis plusieurs années, ce ratio est en diminution, ce qui se confirme encore cette année.

Ceci résume les principales évolutions.

Concernant le renouvellement générationnel :

Même si, l'an dernier, le nombre d'experts-comptables inscrits a stagné en Midi-Pyrénées, on comptait les années précédentes une croissance d'environ 1% par an ; cette année il apparait une augmentation de 2% qui compense la stagnation de l'an dernier.

Même si la tranche d'âge inférieure à 30 ans semble s'effondrer, le cumul inférieur à 40 ans est en augmentation, il passe de 144 à 154 soit + 7%.
En outre le cumul des tranches d'âge inférieures à 50 ans, qui représente 54,9% de l'effectif total, passe de 412 à 418 soit +1,5%.

Il faut rappeler qu'avec + 34% des effectifs, la tranche d'âge 40-50 ans est la plus importante.

Le comparatif avec les effectifs nationaux par tranche d'âge montre clairement que le renouvellement générationnel de Midi-Pyrénées est supérieur à la moyenne nationale. Il est à noter que des confrères demandent leur départ à la retraite et demeurent inscrits au Tableau de l'Ordre. On constate le maintien de cette tendance.

Concernant notre mode d'exercice :

Il est à noter de nouvelles modifications significatives. Après une refonte de nos textes en mars 2012, l'Ordonnance n° 2014-443 du 30 avril 2014 a modifié l'article 7 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, fixant les conditions de création des sociétés d'expertise comptable afin de les rendre compatibles avec le droit européen et le principe de liberté d'installation.

Ce texte supprime la part minimale du capital social devant être obligatoirement détenue par des experts-comptables mais maintient les règles relatives au droit de vote en les aménageant (plus des 2/3).

Si désormais la détention du capital est libre, les personnes reconnues comme pouvant dorénavant détenir les droits de vote des sociétés d'expertise comptable et de participations d'expertise comptable sont :

- les personnes physiques ressortissantes d'un des Etats membres de l'UE ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen qui y exercent légalement la profession d'expert-comptable ;

- les personnes morales ayant leur siège statutaire, leur administration centrale ou leur principal établissement dans l'un de ces Etats, constituées en conformité avec la législation de celui-ci et y exerçant légalement la profession d'expert-comptable.

J'attire enfin votre attention sur deux points importants concernant vos obligations déclaratives auprès de l'Ordre :

- Les modifications statutaires doivent être adressées au Conseil régional dans le mois qui suit, conformément au Code de déontologie, qu'il s'agisse :
    - de changement de dénomination, siège, modification du capital social…

- Les bureaux secondaires doivent être inscrits obligatoirement dans le mois et sont assujettis aux cotisations de l'Ordre.

Nous demandons aux confrères la plus grande vigilance.

Membres de la Commission :

Freddy NICOLAS
Jérôme OHAYON
Philippe RICARD
Brigitte SANCHEZ-BONNANS

Déontologie

Philippe BENZONI

❍ L'activité de la commission :

Les litiges traités de décembre 2013 à octobre 2014

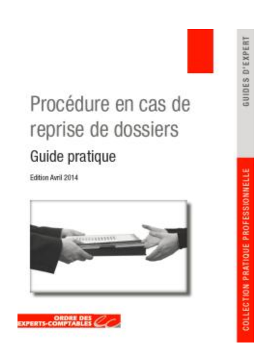
Nature des litiges	Nombre de dossiers	%
Contestation des honoraires	18	22%
Rétention de documents	37	45%
Remise en cause des travaux du professionnel et Défaut de conseil	25	31%
Rupture anticipée du professionnel	2	2%
Total	**82**	**100%**

Commentaires :

- La commission a traité 82 dossiers cette année contre 74 l'année dernière, soit +10%.
- Les litiges examinés naissent essentiellement à l'occasion de la rupture de la relation entre l'expert-comptable et son client. Dans ce cadre, 22% des conflits sont liés à des contestations d'honoraires ou d'indemnité de rupture et 45% à des documents retenus par les confrères.
- L'augmentation des litiges semble progresser en fonction des difficultés économiques rencontrées par nos clients et nos cabinets. La remise en cause de relations existant depuis de nombreuses années est plus fréquente, situation mal vécue par certains confrères.
- Le conflit éclate bien souvent sans qu'il y ait eu tentative de discussion ou de concertation de part et d'autre. Certains clients, même pour des sommes peu importantes, sont accompagnés d'un avocat pour exposer leur contentieux à la commission. Dans cette situation, la lettre de mission devient un élément déterminant dans la répartition des responsabilités (qui fait quoi ?), dans le budget d'honoraires, dans les modalités de rupture de la relation. La commission insiste, comme elle le fait tous les ans, sur la nécessité de détenir une lettre de mission conforme à la mission réalisée.
- Les montants faisant l'objet d'un litige sont parfois peu significatifs mais requièrent de la commission le même engagement, voire plus, car les parties sont souvent campées sur des questions « de principe ».

Comment limiter ces sources de conflits qui affectent l'image de l'expert-comptable auprès de nos clients ?

- Communiquons d'avantage avec nos clients et surtout entre professionnels lors d'un transfert de dossier.
- Ayons un comportement confraternel et appliquons notre code de déontologie. A ce titre le Conseil Supérieur de l'Ordre a publié en Avril 2014 un Guide pratique relatif aux procédures en cas de reprise de dossiers. Cet ouvrage rappelle la démarche et fourni des modèles de courriers applicables aux diverses situations rencontrées (honoraires restants dus, contestations d'honoraires …).



- Enfin, nous avons décidé d'instaurer le versement de frais forfaitaires d'ouverture de dossiers d'un montant de 100 €, à la charge du demandeur.

❍ L'actualité en matière de déontologie :

Le décret du 18 août 2014 relatif notamment au démarchage

Faisant suite à la censure de l'interdiction totale du démarchage par le Conseil d'Etat, le Conseil supérieur de l'Ordre a œuvré pour définir, avec les Pouvoirs Publics, un encadrement des actions de communication et de démarchage conforme au droit européen.

Les dispositions du décret du 18 août 2014 modifient **l'article 152** du code de déontologie :

- Les moyens utilisés doivent être discrets, respecter l'indépendance, le secret professionnel, la dignité et l'honneur de la profession.
- L'expression doit être décente, empreinte de retenue et ne doit pas comporter d'inexactitude ou induire le public en erreur.
- A l'instar d'autres professions, la communication ne doit contenir aucun élément comparatif.

Un ouvrage « Communication, mode d'emploi », fournissant aux professionnels des exemples précis de bonnes pratiques à adopter, est en cours de rédaction au sein de la commission déontologie du Conseil supérieur.

❍ Pour vous aider :

Le site du Conseil Supérieur

http://www.experts-comptables.fr/Deontologie-Juridique/Base-de-donnees-deontologique



❍ Membres de la Commission :

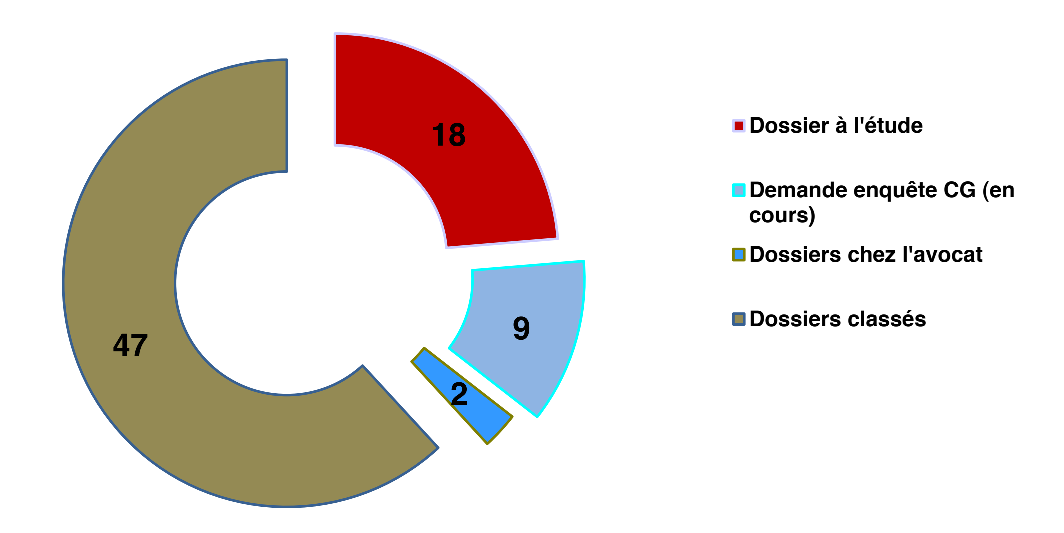
Dominique BOTTEON
Michel CARRIEU
Antoine HERAN
Freddy NICOLAS

Répression de l'Exercice Illégal

Freddy NICOLAS

Je remercie l'ensemble des membres de la commission : commission très active où le nombre de membres a été multiplié par 3 depuis la nouvelle mandature, ce qui démontre l'intérêt des consœurs et confrères qui sont de plus en plus confrontés, dans le cadre de leur exercice, à la **délinquance comptable.**

La commission s'est réunie cinq fois depuis la dernière Assemblée Générale. **Elle a traité 76 dossiers, dont 47 ont été réglés et 29 sont en cours d'instruction.**



❍ <u>Activité de la Commission</u>

Nous vous communiquons ci-dessous l'évolution du nombre des dossiers instruits par la commission au cours des dix dernières années.

<u>2005 ⇨ 44</u>

2006 ⇨ 56

2007 ⇨ 60

2008 ⇨ 61

2009 ⇨ 68

2010 ⇨ 75

2011 ⇨ 64

2012 ⇨ 85

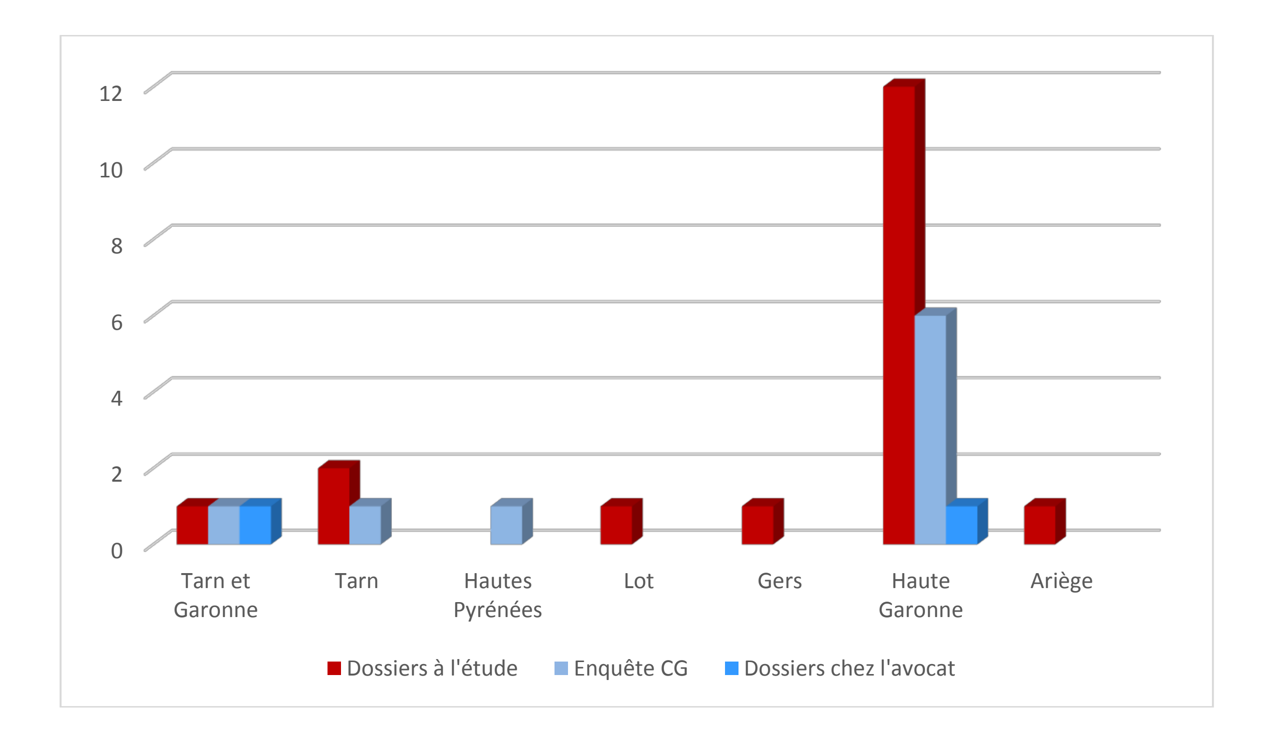
2013 ⇨ 71

<u>2014 ⇨ 76</u>

Le nombre de dossiers progresse de plus d'un tiers en 10ans.

Les dossiers en cours à ce jour sont au nombre de 29, répartis par département de la façon suivante :

	Dossiers à l'étude	**Enquête CG**	**Dossiers chez l'avocat**
Tarn et Garonne	**1**	**1**	**1**
Tarn	**2**	**1**	**-**
Hautes-Pyrénées	**-**	**1**	**-**
Lot	**1**	**-**	**-**
Gers	**1**	**-**	**-**
Haute-Garonne	**12**	**6**	**1**
Ariège	**1**	**-**	**-**



Depuis le début de l'année, nous avons effectué un constat d'huissier qui s'est révélé positif.

Nous avons lié contact avec un officier de la Police Judicaire de Toulouse, afin de lui fournir directement des dossiers pour lesquels il réalise des enquêtes et nous apporte des éléments de preuve.

La Commission a pu observer cette année la multiplication des cas de sous-traitance.

La Commission est très vigilante à la sous-traitance réalisée entre un professionnel et un ou plusieurs sous-traitants, et en réfère au Conseil Régional dès qu'un dossier est ouvert.

Je rappelle qu'il existe un modèle de contrat de collaboration entre professionnels de l'expertise comptable, disponible sur demande au Conseil de l'Ordre.

Objectifs et plan d'action

- Cette mission de lutte contre l'exercice illégal relève d'une obligation légale à laquelle notre profession, l'expertise comptable organisée en Ordre professionnel, ne peut se soustraire.

  En effet, nous devons informer l'autorité judiciaire de tous délits dont nous avons connaissance au cours de notre activité professionnelle et notamment ceux touchant à notre fonctionnement, à notre image, ainsi qu'à la protection de l'intérêt des clients.

- Faire respecter l'Ordonnance de 1945 modifiée et le décret du 30 mars 2012, qui attribuent aux professionnels inscrits à l'Ordre l'exclusivité, entre autre, d'organiser et centraliser les opérations comptables à titre libéral.

- La commission n'a pas pour mission de rechercher l'existence de l'illégal. Ce rôle concerne tous les professionnels experts-comptables qui sont invités à informer la commission avec, si possible, un maximum de preuves (lettres de mission, factures, éléments de comptabilité, courriers, attestations des clients…). C'est donc un appel à tous les confrères que nous lançons, afin qu'ils nous fassent part de la connaissance des activités présumées illégales pouvant être exercées par des particuliers ou des groupements.

- **Avoir une action :**

  - Préventive, lorsque la personne ne connaît pas le caractère réglementé de notre profession.

  - Répressive, lorsque l'activité est poursuivie en connaissance de cause.

- **Nos souhaits :**

  - Ne plus constater la présence d'un confrère qui apporte son aide directe ou indirecte à l'activité de l'illégal. Ce dernier encourt les mêmes peines en tant que complice, en plus des sanctions disciplinaires.

  - S'assurer que la sous-traitance est réalisée uniquement entre professionnels de l'expertise comptable inscrits au Tableau de l'Ordre.

- **Le fonctionnement de la Commission :**

  - Les membres de la commission se voient affecter un nombre de dossiers qu'ils traitent par équipe de deux ou trois jusqu'à leur terme, sachant que toutes les décisions sont prises par l'ensemble des membres.

- **Les moyens dont dispose la Commission :**

  - Convocation systématique des illégaux pour préciser la réalité des faits.

  - Enquête diligentée ⇨ par un enquêteur privé
⇨ par Monsieur le Commissaire du Gouvernement

  - Constitution de partie civile sur autorisation du Conseil Supérieur, qui se prononce au vu du dossier.

  - Poursuites judiciaires.

❍ Instruction des dossiers et matérialisation de l'infraction

Tous les dossiers transmis à la commission sont systématiquement instruits.

Une des difficultés majeures est de matérialiser l'infraction ; aussi, nous demandons aux confrères de nous fournir l'ensemble des éléments dont ils peuvent avoir connaissance à propos d'un présumé illégal :

- organisation de sa structure,
- nature de ses interventions (tenue de comptabilité, établissement de déclarations),
- copie de documents probants (courriers, factures, contrats, liasses fiscales, DAS…) en mettant l'accent sur ceux sur lesquels seraient apposés les noms, fonction et signature du présumé illégal.

Si notre profession est réglementée, c'est parce qu'il y a un intérêt pour la collectivité économique.

Nos compétences sont reconnues des Pouvoirs publics ; il faut le faire savoir aux entreprises.

Notre action est salutaire.

❍ Membres de la Commission

Fabrice ADROVER
Christophe BRECHET
Alain CARLES
Laure CAU
Muriel CORREIA
Yves CRESSEVEUR
Philippe DARRE
François DELSOL
Eric GILLIS
Vincent HARTE
Antoine HERAN
Sandra IBOS
Pierre JAUSSAUD
Nathalie KOUASSI
Delphine LARRALDE-SOUQUE
Alexandra LEPAPE-GASET
Xavier MARTIN
Jean-Pierre MAURY
Chrystelle MIS
Chantal MOISSAING
Karine NADJAR
Luc NOYE
Mathieu PIAU
Eric PUBILL
Christophe SANS
Claude SAUNAL

Formation

Josette AUNAC

❍ Organisation de la formation initiale

Dans le cadre de la formation initiale, notre Conseil régional renouvelle tous les deux ans une convention de partenariat avec l'**Institut d'Administration des Entreprises de Toulouse de l'Université Toulouse 1 Capitole,** dont sont issus majoritairement les nouvelles recrues de notre profession.

Le département Comptabilité-Contrôle de l'IAE propose une offre de formation complète à la profession comptable.

- ***Deux diplômes d'Etat***
  - **Licence** mention Comptabilité-Contrôle (3 ans d'études)
  - **Master** mention Comptabilité-Contrôle (2 ans d'études)
    La deuxième année (M2) offre des parcours de formations différenciés organisés à travers 2 spécialités professionnalisées :
    - spécialité Comptabilité Contrôle Audit
    - spécialité Contrôle de Gestion

- ***Deux cycles de préparation aux examens professionnels comptables***
  - Un cycle de préparation au DCG
    - en formation initiale (2 années d'études)
    - en formation continue : formation à distance
    -
  - Un cycle de préparation au DSCG (2 années d'études)
    - en formation initiale et continue

- **Objectifs du partenariat :**

  - L'Université adapte le calendrier des formations retenues au titre de la convention aux contraintes d'activité des cabinets d'expertise comptable et d'audit de Midi-Pyrénées.

  - L'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse Midi-Pyrénées participe à l'animation, au suivi pédagogique et à l'évaluation des formations de l'Université retenues au titre de la convention. Il favorise l'accueil des étudiants de l'Université au sein des entreprises, des cabinets d'expertise comptable et des cabinets d'audit, en stage conventionné et en projets tutorés.

  - En matière de recherche, l'IAE et l'Ordre contribuent à la réflexion sur les méthodes et les pratiques comptables. Ils définissent des sujets d'études et de recherche en la matière. Ils organisent conjointement les rencontres annuelles Université/Experts-Comptables ou toutes autres manifestations permettant la valorisation de la réflexion sur les problématiques comptables.

Durant l'année universitaire 2013-2014, le département Comptabilité-Contrôle a assuré la préparation aux diplômes suivants :

Formation Initiale

- **Licence** mention **Comptabilité-Contrôle**
  (formation en trois années universitaires post-baccalauréat)
  221 inscrits

- **Master** mention **Comptabilité-Contrôle 1ère année**
  81 inscrits dont 9 en césure

- **Master** mention **Comptabilité-Contrôle 2ème année** spécialités :
    - Comptabilité Contrôle Audit (CCA)
      56 inscrits

    - Contrôle de Gestion (CG)
      23 inscrits

Formation Initiale et Formation Continue

- **Diplôme de Comptabilité et de Gestion**
  (formation sur deux années universitaires)
    - 84 inscrits en Formation Initiale
    - 11 inscrits en Formation Continue

- **Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion**
  (formation sur deux années universitaires)
    - 96 inscrits en Formation Initiale
    - 14 inscrits en Formation Continue

- **Soit un total de : 602 étudiants**
    - **569 étudiants en Formation Initiale**
    - **33 stagiaires en Formation Continue**

Notre partenariat avec l'Université Toulouse 1 Capitole porte également sur des diplômes en formation continue (et mixtes) :

- Diplôme d'Université Transmission d'Entreprise Optimisée
    - actuellement : 4ème promotion

- Master 2 droit, économie, gestion, spécialité droit fiscal de l'entreprise
    - actuellement : 2ème promotion

- Master 2 droit, économie, gestion, spécialité droit social, parcours droit et management social de l'entreprise
    - actuellement : 20ème promotion (la DMSE date de 1998)

Relations avec les autres établissements d'enseignement

Des **conventions de partenariat** existent avec **l'Institut Limayrac de Toulouse** et **l'Ecole ESGC&F à Labège**, ayant pour objectifs d'attirer et d'intéresser les jeunes aux métiers de la comptabilité, notamment l'expertise comptable, l'audit et le conseil. La commission Communication organise régulièrement des actions de promotion auprès de ces établissements.

La signature d'une convention de partenariat avec la **Toulouse Business School,** qui concerne les parcours liés au métier de l'audit et de l'expertise, est prévue pour début 2015.

Le Conseil régional est sollicité chaque année par le Rectorat pour la participation de la profession aux **corrections et aux jurys des épreuves du DCG et du DSCG**. Une liste d'experts-comptables volontaires est communiquée à cet effet.

VAE Validation des **A**cquis de l'**E**xpérience

Nous poursuivons notre accompagnement des candidats à la VAE ainsi qu'aux jurys pour l'obtention du DCG et du DSCG.

C'est notre consœur Nicole CALVINHAC qui suit cette question, en relation avec le Rectorat.

Nous remercions les professionnels qui s'impliquent dans la démarche VAE, qui est un formidable outil de reconnaissance sociale et professionnelle des savoir-faire.

❍ Organisation de la formation continue

- Résultats de la campagne de formation 2013-2014 du CERECAMP :

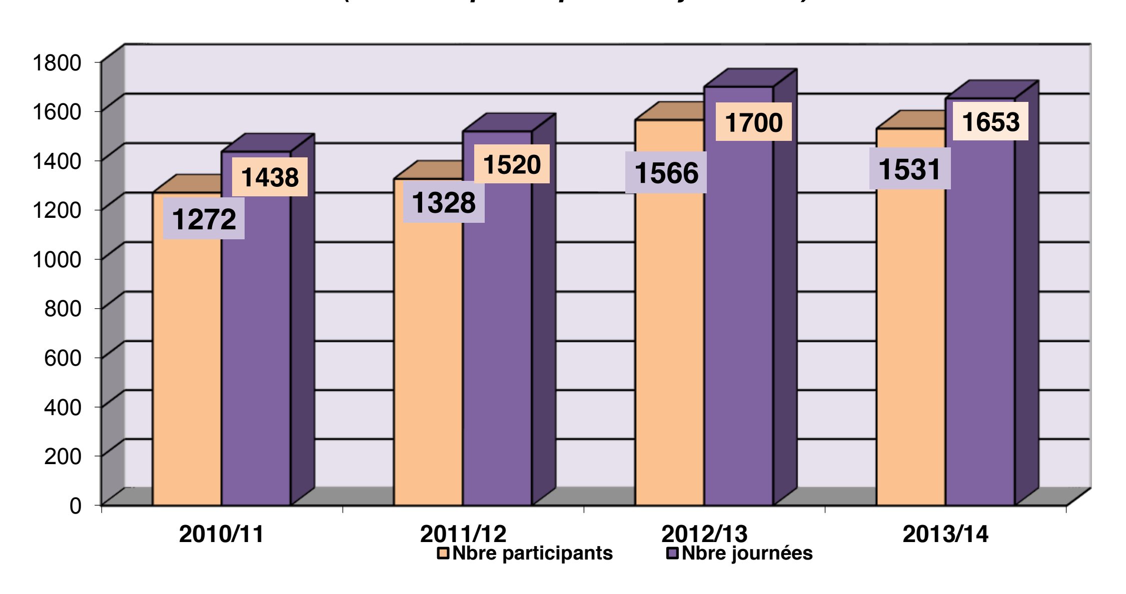
- **Le nombre de séminaires** programmés a été sensiblement augmenté par rapport à l'exercice précédent :
    - **75 séminaires ont été tenus** contre 67 en 2012-2013 :
        - 40 séminaires experts-comptables soit 44 sessions (4 séminaires doublés)
        - 35 séminaires collaborateurs soit 47 sessions (8 séminaires doublés et 2 triplés)

- **Le nombre de journées** a été de 1653 contre 1700 en 2012-2013
    - 766 journées experts-comptables
    - 887 journées collaborateurs

- **Le nombre de participants :** le comparatif avec la campagne 2012-2013 fait ressortir une très légère diminution, portant leur nombre de 1566 à 1531, soit une baisse de 2 % :
    - experts-comptables : 753 contre 706 pour l'exercice précédent
    - collaborateurs : 778 contre 860 pour l'exercice précédent

  Cette tendance à la baisse, enregistrée dans le ressort de notre Conseil Régional, a été constatée dans la grande majorité des autres régions.

Bilan de fréquentation du CERECAMP au cours des 4 derniers exercices :



- **Taux de fréquentation par thème :**

Rappelons qu'une enquête est, en début d'année, préalablement envoyée aux cabinets d'expertise comptable dans le but de recueillir l'avis des professionnels pour le choix des thèmes des séminaires du catalogue du CERECAMP.

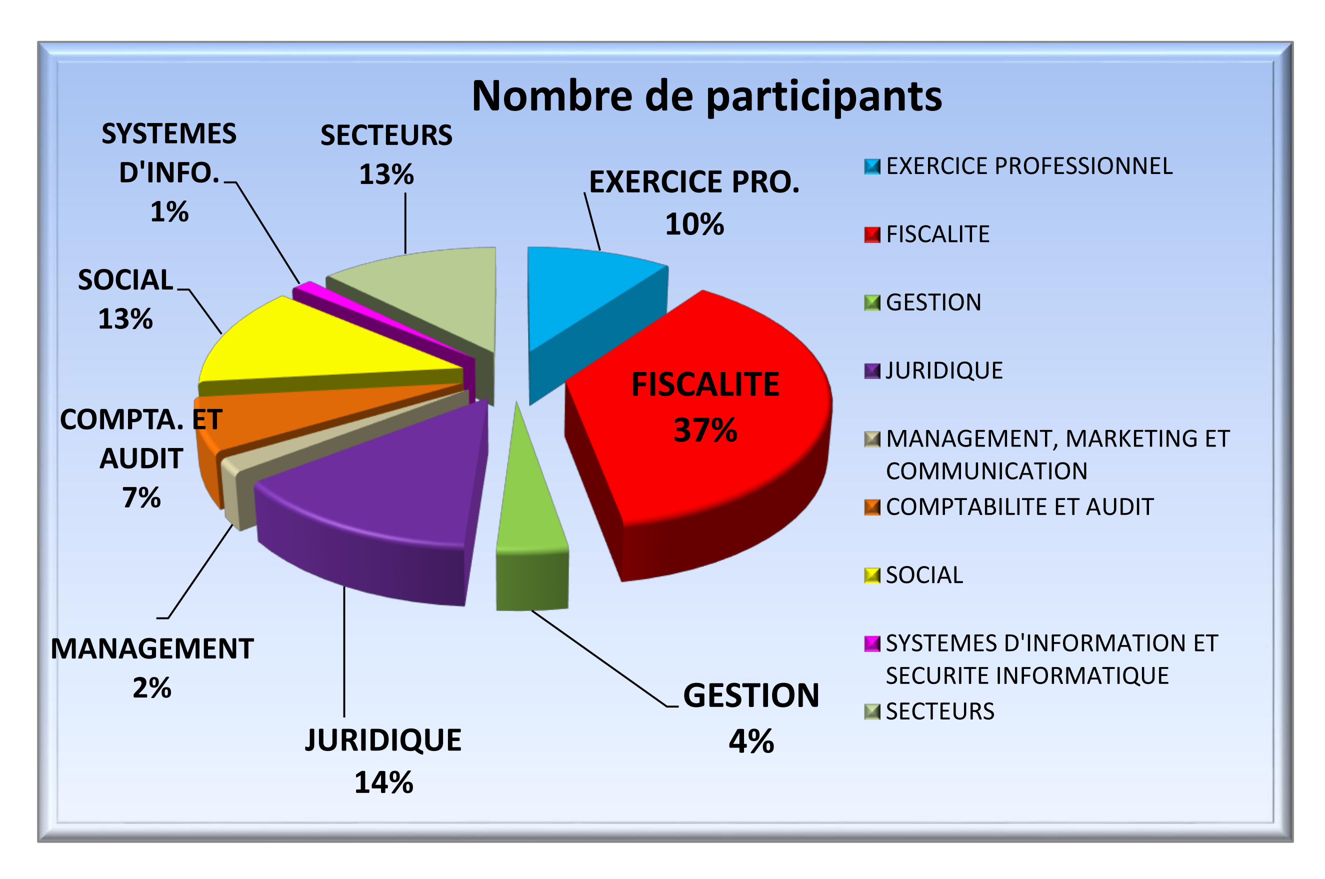
Pour la campagne de formation CERECAMP 2014-2015, nous avons proposé aux cabinets de répondre à une enquête **en ligne** portant sur les formations figurant au programme du CFPC, Centre de Formation de la Profession Comptable.

⇨ EXPERTS-COMPTABLES

En 2013-2014, les experts-comptables ont largement privilégié les séminaires traitant de la **fiscalité,** qui ont représenté 37% des formations tenues. **Le juridique** (14%), le **social et les secteurs particuliers** (13%), **l'exercice professionnel** (10%) ont également beaucoup intéressé les confrères.

Les thèmes relatifs à la **révision comptabilité audit** ont attiré 7% des experts-comptables contre 4% la **gestion**, 2% le **management, marketing et communication** et 1% **le système d'information.**

Le schéma ci-après illustre ces données.



⇨ COLLABORATEURS

Le thème de la **fiscalité** l'emporte également chez les collaborateurs, représentant 27% des formations tenues, égalité avec la **comptabilité révision audit contractuel**. Il est suivi par le **social,** qui a intéressé 22% des participants.

Les **secteurs particuliers** et le **juridique** représentent respectivement 9% et 7% des séminaires auxquels les collaborateurs ont assisté.

Enfin, la **gestion** et **l'exercice professionnel,** ont attiré respectivement 9% et 7% des participants, contre 1% pour le **management du cabinet**.

Le schéma ci-dessous illustre ces données.



- **Depuis la campagne 2012-2013, des séminaires sont programmés au mois de juin. En juin 2014** : sur 7 programmés, 4 ont été tenus.

- **Tarifs** : le prix de la journée de formation est resté identique à celui des quatre exercices précédents :
  - 260 euros ht/journée expert-comptable
  - 220 euros ht/journée collaborateur

  L'AGEFOS-PME Midi-Pyrénées a, pour l'exercice 2013-2014, a maintenu son financement à 100 000 €.
  Cette prise en charge concerne exclusivement les formations du catalogue du CERECAMP suivies par les salariés, membres de l'Ordre exerçant en sociétés et collaborateurs. Chaque cabinet cotisant à l'AGEFOS-PME Midi-Pyrénées peut ainsi bénéficier d'une prise en charge de 140 euros ht/jour, pour les actions destinées tant aux experts-comptables qu'aux collaborateurs.

  Les experts-comptables exerçant à titre individuel (et non leurs collaborateurs) cotisant au FIF-PL Formation des Professions Libérales peuvent être pris en charge par cet organisme.

- **Séminaires intra-muros** : Le CERECAMP a enregistré une diminution du nombre de participants, qui passent de 371 à 214.
  Ces formations intra, en cabinet ou dans le cadre des associations départementales, peuvent être organisées sur demande auprès du CERECAMP.
  Une mention tout particulière au département des Hautes-Pyrénées, grand consommateur de formations intra.

- **E-learning :**

  Une augmentation significative est constatée sur les formations en e-learning. **37 participants** ont suivi ce type de formation contre **9** participants au cours de la campagne précédente.
  Les délais de connexion de ces 37 formations varient respectivement entre 3 et 12 mois.
  Il est à noter que les AGEFOS ne prennent en charge que les formations en e-learning d'une durée de 7 heures de travail effectif devant l'écran.

- L'obligation de formation :

- **L'obligation de formation a été réaffirmée par le Code de Déontologie des professionnels de l'expertise comptable**

- **Principe :** 40 heures au moins par an pour tout expert-comptable

- **Planification :**

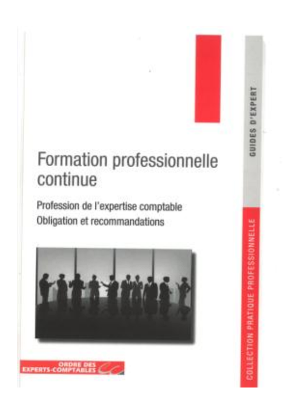
  - Obligation annuelle des 40 h pouvant être transformée en 120 h sur 3 ans avec un minimum annuel de 20 h
  - Activité de formation vérifiables
  - Activités de formation non vérifiables

- **Responsabilité du professionnel :**

  - Effort de formation requis reposant pour la moitié au moins sur des formations directes.
  - Les activités de formation vérifiables doivent constituer **l'essentiel** des activités de formation des professionnels de l'expertise comptable.
  - Effort de formation constaté lors des contrôles de qualité : conserver les pièces justificatives.
  - S'assurer que les collaborateurs auxquels le professionnel confie des travaux ont une compétence appropriée à la nature et à la complexité de ceux-ci, qu'ils appliquent les critères de qualité qui s'imposent à la profession et qu'ils respectent les règles énoncées aux articles 142, 144, 146 et 147 du CDP.

- **Un guide d'application de l'obligation de formation** a été élaboré par les services du Conseil Supérieur de l'Ordre et mis à disposition sur le site www.experts-comptables.fr.

  Ce document a été mis en œuvre pour clarifier la situation des confrères sur le terrain ainsi que la situation relative aux contrôles qualité, qui seront mis en place dans le cadre de la nouvelle norme de la maîtrise de la qualité.



- La réforme de la formation professionnelle pour 2015

La réforme va impacter sur de nombreux points les pratiques des entreprises. Le texte reprend les dispositions de l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013 relatif à la formation professionnelle, signé par les partenaires sociaux, sauf la CGPME et la CGT.

Les objectifs de la loi sont les suivants :

- sécuriser l'emploi, par la création du compte personnel de formation qui suit chaque individu tout au long de sa vie professionnelle ;
- réorienter les fonds de la formation vers les demandeurs d'emploi, les salariés les moins qualifiés, les jeunes en alternance, les salariés des petites entreprises ;
- modifier le financement de la formation en instituant une contribution unique versée à un OPCA.

Une réunion d'information à destination des confrères a été organisée le 17 juillet 2014 au CROEC sur le thème *« La réforme de la formation professionnelle : Quelles opportunités sur l'offre de services des experts-comptables ? ».*

Josette AUNAC et Nicole CALVINHAC, Présidente de l'Observatoire des métiers et qualifications de la branche, Vice-Présidente de la SPP Section Paritaire Professionnelle et Membre de la CPNEFP Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ont présenté les mesures de mobilisation mises en place par l'Institution et Olivier GERARD, Directeur d'AGEFOS PME MP a fait le point sur le financement de la formation.

Après la parution des décrets d'application, des réunions d'information seront organisées dans les départements du ressort du Conseil régional, afin de porter l'information au plus près des confrères. Un représentant d'AGEFOS PME sera présent lors de ces réunions.

❍ Membres de la Commission :

Catherine BELLIO
Yann BENCHORA
Eric BERBERES
Jérôme CATHALA
Michel DARIOS
Philippe DARRE
Frédéric DEUMIER
Eric GILLIS
Alain GUY MOYAT
Luc HENRY
Pierre JAUSSAUD
Patrice LABORDE
Jérôme LORBLANCHET
Lalya MUNOZ-MONS
Jean-Claude ROCHE
Brigitte SANCHEZ-BONNANS
Olivier VILLEMEUR

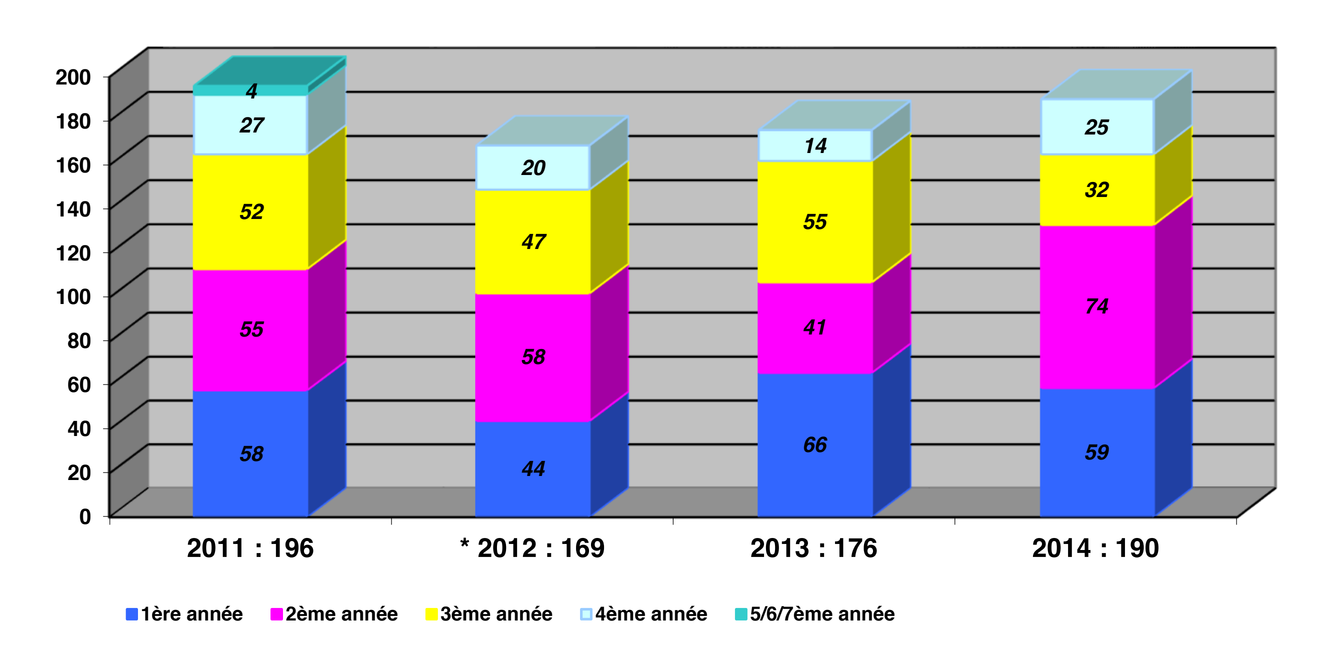
Contrôle du Stage

Béatrice CHARLAS

QUELQUES CHIFFRES

❍ **Les effectifs**

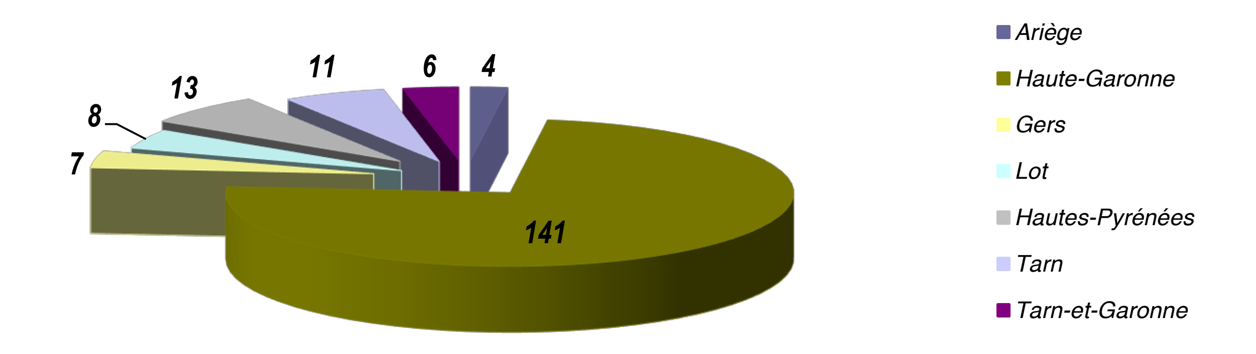
Evolution du nombre de stagiaires répartis par année de stage



* En 2012 : 5 ECS avec réduction d'une année de stage comptabilisés en 2ème année

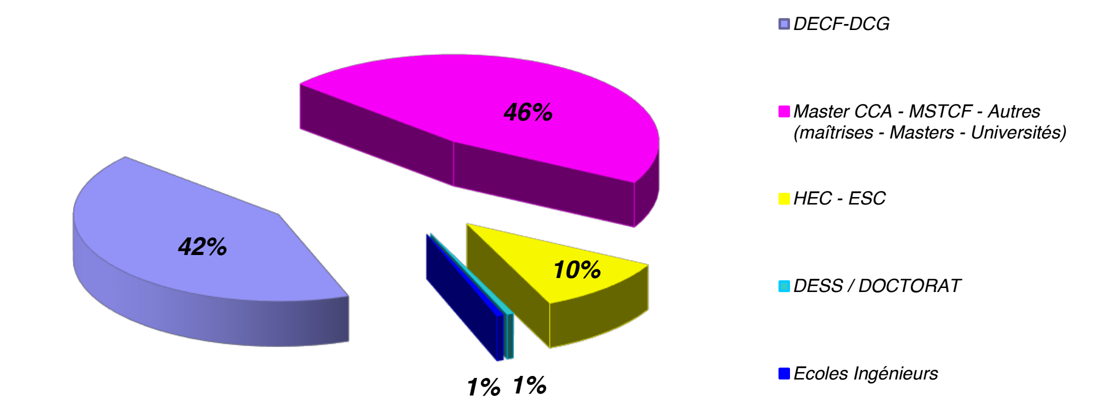
❍ **Evolution des effectifs**

Effectifs des experts-comptables stagiaires par département en 2014 (total 190)

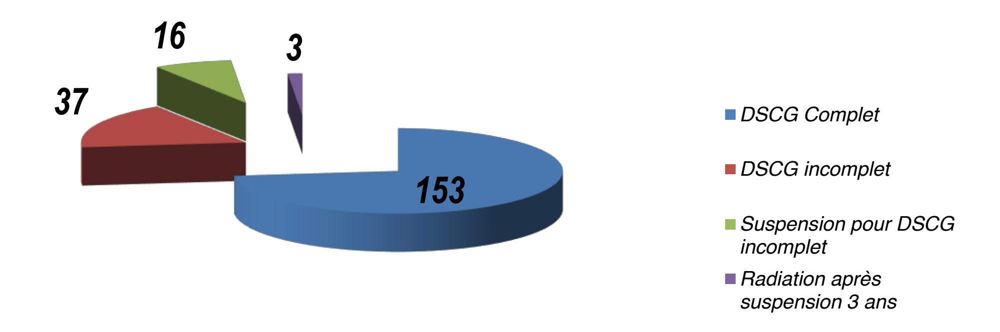


- **Filières d'origine des experts-comptables stagiaires**

Répartition des stagiaires en fonction de leurs études



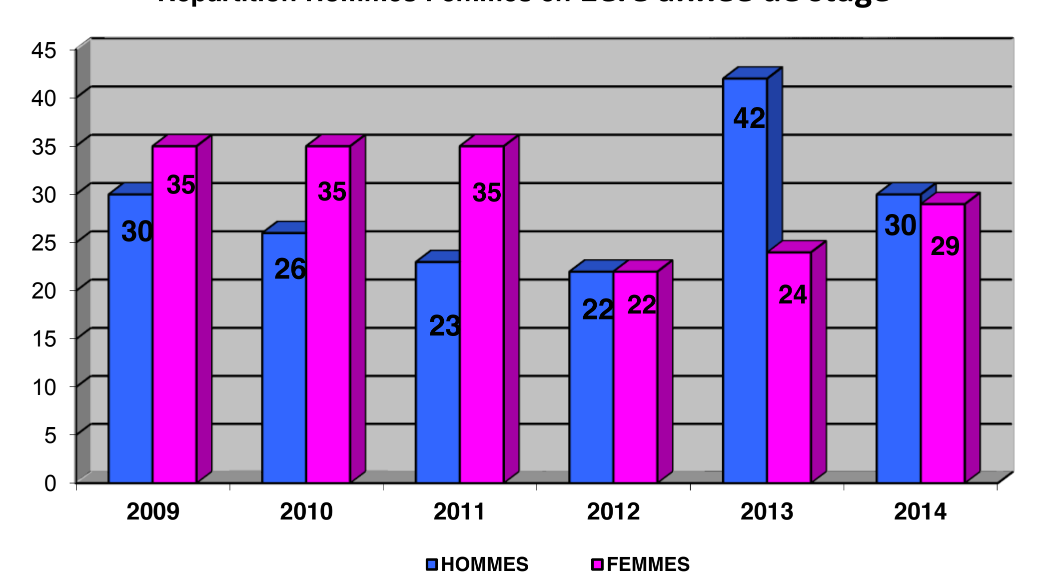
- **Effectifs DSCG Complet – DSCG Incomplet – Suspension pour DSCG Incomplet**



Effectifs des experts-comptables stagiaires à septembre 2014
avec DSCG complet, DSCG incomplet et suspension pour DSCG incomplet (total 206)

- **Evolution des effectifs – Hommes/Femmes**

Répartition Hommes Femmes en 1ère année de stage



❍ Réformes des cursus de l'expertise comptable (DEC) et du commissariat aux comptes (CAFCAC)

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ont saisi l'opportunité des récentes réformes des cursus de l'expertise comptable (DEC) et du commissariat aux comptes (CAFCAC) pour réaffirmer leur volonté d'aboutir à une homogénéité entre le stage d'expertise comptable et celui de commissaire aux comptes. En conséquence, le contenu des journées de formations au commissariat aux comptes et à l'audit a été actualisé et un nouveau programme a été plus adapté au profil des stagiaires, incluant l'outil e-learning qui a fait ses preuves depuis 2008 pour le stage d'expertise comptable.

Ce nouveau programme comprend une partie commune aux deux stages, qui se mettra en place à compter de mai 2015. Pour la période allant de mai 2014 à mai 2015, les experts-comptables stagiaires continuent leur formation au commissariat aux comptes et à l'audit sur la base des anciens supports actualisés.

Profitant de la réécriture de ces modules, le Comité National du Stage d'expertise comptable a également revu l'équilibre ainsi que les contenus des journées de formation à l'expertise comptable, au conseil et aux épreuves du DEC.

❍ L'attestation de fin de stage

- Validée par le Comité Régional du Stage et proposée au Conseil régional de l'Ordre.
- Durée de validité : 6 ans (+ 2 ans sous condition) ; le délai de 6 ans court à partir de la date de délivrance par le Conseil Régional.
- Le Diplôme d'Expertise Comptable doit être obtenu au cours de ces 6 ans, délai à l'issue duquel l'attestation de fin de stage devient caduque.

❍ Le Comité régional du stage

Dans son article 526, le règlement du stage prévoit la mise en place auprès de chaque Conseil Régional de l'Ordre d'un Comité Régional du Stage, dont la composition est tripartite, ayant pour mission d'apprécier la régularité et la qualité du stage, d'harmoniser les modalités d'organisation et de suivi du stage et de proposer au Conseil régional de délivrer l'attestation de fin de stage ou toute autre réponse à un cas spécifique.

La composition suivante du Comité Régional du Stage a, sur proposition du Conseil Régional, été approuvée par le Contrôleur National du Stage :

- Expert-comptable également inscrit en qualité de commissaire aux comptes ayant une bonne connaissance du stage, désigné par le Conseil régional de l'Ordre :
  - titulaire Georges PERRIN, ancien contrôleur du stage adjoint, membre du jury du DEC
  - suppléant Rudi LEMBOULAS, ancien contrôleur du stage adjoint

- Commissaire aux comptes également inscrit en qualité d'expert-comptable, désigné par la CRCC sur proposition du Contrôleur national du stage de CAC :
  - titulaire Catherine SAINT-GUIRONS, contrôleur du stage CRCC Toulouse
  - suppléant Philippe GANDON, ancien contrôleur du stage CRCC Toulouse

- Personne qualifiée désignée par le Président du Conseil régional de l'Ordre sur proposition du Contrôleur national du stage :
  - titulaire Paule MACREZ, Inspectrice d'Académie, Inspectrice pédagogique régionale
  - suppléant Bernard BOUISSOU, ancien contrôleur du stage adjoint, membre du jury du DEC

Le Comité Régional du Stage s'est réuni deux fois dans l'année, **le 27 janvier et le 16 juillet 2014.**

Depuis sa mise en place en 2011, le Comité Régional du Stage a permis de mieux réguler les dossiers des experts-comptables stagiaires qui n'étaient pas à jour de leurs obligations. Lors de la réunion du 27 janvier 2014, le Comité Régional du Stage a eu à convoquer 1 stagiaire en situation très délicate.

La prochaine réunion du Comité est prévue **le 19 janvier 2015**.

❍ Les Contrôleurs du stage

Les contrôleurs du stage adjoints ont été réunis **le 24 mars 2014** afin de faire le point sur :

- les nouveautés du stage applicables à compter de 2014 dans les contenus des formations obligatoires et les formations CAC pour 2015, dans l'entretien individuel de 2ème année et la fiche générale de synthèse pour l'attestation de fin de stage ;
- les sessions du Comité Régional du Stage ;
- le Coaching mémoire.

Une formation des contrôleurs adjoints a été également organisée **le 9 septembre 2014,** sur les modifications de certains contenus des formations du stage.

Liste des contrôleurs du stage adjoints :

Yann BENCHORA
Philippe BENZONI
Eric BERBERES
Arnaud BOSCARY
Patrick CARRICONDO
Philippe CARRIEU
Jérôme CATHALA
Vincent CAZAL
Jean-Marc DAUGE
Jean-Michel HOYO
Emeric D'HUBERT
Freddy NICOLAS
Xavier PELICOT
Carlos PINTO *(Nomination en 2013 - Remplacement de Frédéric MALLISARD)*
Nathalie RENIER-BRUNET
Jean-Pierre ROGER
Catherine SAINT-GUIRONS
Brigitte SANCHEZ-BONNANS
Christophe SANTIAGO *(Nomination en 2014)*

❍ Le Coaching mémoire

La FAROEC (Fédération française des Associations de Retraités Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes) en collaboration avec l'ANECS (Association Nationale des Experts-Comptables Stagiaires) s'est mobilisée pour accompagner les candidats du DEC, dont les mémorialistes, dans la préparation du mémoire d'expertise comptable.

Le coaching mémoire est l'accompagnement d'un mémorialiste par un expert-comptable senior, tout au long de l'élaboration du mémoire. Le tuteur est présent pour aider à résoudre les problèmes de rédaction et de présentation du mémoire que rencontre un grand nombre de candidats. Le tuteur ne s'immisce pas dans le contenu du mémoire. Pour bénéficier de ce service, les candidats doivent impérativement avoir obtenu l'agrément du sujet.

L'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse Midi-Pyrénées, l'AREC Midi-Pyrénées (Association Régionale des Retraités Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes) et la section régionale de l'ANECS, ont mis en place cet accompagnement dans le ressort du Conseil de l'Ordre de Toulouse Midi-Pyrénées.

Depuis 2012, 5 sessions de coaching mémoire ont été organisées afin d'accompagner 48 mémorialistes dans la préparation de leur mémoire.

La prochaine session est prévue pour le **25 novembre 2014**.

Contrôle Qualité

Philippe DARRE

❍ Au plan national

La qualité réelle, comme la qualité perçue, sont des socles fondamentaux de l'utilité, de la pérennité et de l'image de notre profession.

Le contrôle de qualité est un moment privilégié de contact entre l'expert-comptable et l'institution, l'occasion de faire le point sur l'évolution normative et l'adaptation des cabinets à celle-ci.

Le contrôleur est, lors de cette visite périodique, le messager de la profession, motivant et convainquant si besoin les experts-comptables sur l'importance du maintien d'un haut niveau de qualité et de la diminution des risques, avec pédagogie et confraternité et, si nécessaire, avec insistance.

L'objectif du Conseil Supérieur de l'Ordre est de renforcer la fréquence des contrôles avec une harmonisation nationale, pour la porter progressivement de 10 à 6 ans.

La crédibilité de notre profession vis-à-vis de sa Tutelle peut dépendre de l'efficacité de ce contrôle professionnel.

❍ Au plan régional

Les futurs professionnels contrôlés sont prévenus un an à l'avance, afin de leur donner la possibilité d'assister au séminaire proposé par le CERECAMP *« Organiser le cabinet pour se préparer au contrôle de qualité ».*

Le critère retenu pour arrêter les contrôles est de rattraper le retard concernant certains professionnels, pour parvenir progressivement à la périodicité souhaitée d'un contrôle tous les 8 ans, voire tous les 6 ans selon les préconisations de la Commission nationale Qualité. Ce critère est bien pris en compte dans l'élaboration des budgets du Conseil régional, avec une montée en puissance au cours des trois prochains exercices.

Pour atteindre cet objectif, il est procédé à un recrutement de contrôleurs qualité, passés de 22 à 28 en 2014, pour être portés à 34 en 2015 et 40 pour les années 2016 à 2021.

La désignation des futurs contrôlés suit également les axes suivants :

- les professionnels ayant été contrôlés depuis plus de dix ans, dans l'ordre d'ancienneté de ce contrôle ;
- tous les associés d'un confrère désigné par l'une de ces deux méthodes (afin d'éviter de revenir à court terme dans le même cabinet) ;
- les nouveaux confrères inscrits depuis plus de cinq ans ;
  Cette année, ce dernier contingent a été différé en raison du démarrage des contrôles des AGC.

En 2014, ont été lancés les **contrôles techniques des professionnels et bureaux secondaires d'Associations de Gestion et de Comptabilité** implantés dans le ressort du Conseil régional, ayant fait l'objet d'un contrôle structurel au plan national et dont la sélection est effectuée par la Commission nationale d'inscription des AGC. Six AGC sont concernés par ces contrôles; réalisés par huit contrôleurs pour l'exercice libéral, intervenant en binôme avec un contrôleur pour l'exercice associatif.

Notre équipe de contrôleurs, tous volontaires pour participer à l'image valorisante que donne de notre profession la recherche croissante de la qualité, est sensibilisée à l'importance de l'échange et de la convivialité.

Tous les professionnels contrôlés se souviennent que cette procédure, bien que règlementaire, leur a été réellement profitable pour la gestion de leur cabinet.

Nombre de contrôles

- en 2007 : 39
- en 2008 : 43
- en 2009 : 58
- en 2010 : 59
- en 2011 : 59
- en 2012 : 64
- en 2013 : 34 (dans le secteur libéral, plus 6 AGC représentant 33 bureaux et 17 professionnels.)

Fréquence des contrôles

- 1 contrôle tous les 10 ans en moyenne, délai que nous réduisons progressivement

Moyens mis en œuvre

22 contrôleurs :

- **Marc ANGLES**
- **Josette AUNAC**
- **Eric BERBERES**
- **Christophe BRECHET**
- **Philippe CAMP**
- **Philippe COULONGES**
- **Patrice DANDO**
- **Philippe DARRE**
- **Xavier DENIS-FARGE**
- **Jacques DURAND de SAINT-FRONT**
- **Jean-Luc FAURIAUX**
- **Virginie HOSCHEID-MAUGARD**
- **Chantal MOISSAING**
- **Serge MIROUSE**
- **Isabelle RABILLER**
- **Jean Pierre ROGER**
- **Patrick RORATO**
- **Jean-Daniel ROUANET**
- **Brigitte SANCHEZ-BONNANS**
- **Christine SANS**
- **Claude VERGES**
- **Roger VIALAR-COMBES**

Rappel des conditions requises pour devenir Contrôleur Qualité :

- Exercer depuis plus de 5 ans.
- Ne pas avoir fait l'objet de sanction disciplinaire.
- Avoir déjà bénéficié soi-même d'un contrôle qualité.
- Avoir suivi un séminaire spécifique de formation.
- Etre nommé par le Conseil régional.

Deux nouveaux contrôleurs ont été nommés en 2014, pour la prochaine campagne.

Réalisation des contrôles 2013 : 34 contrôles de cabinets libéraux

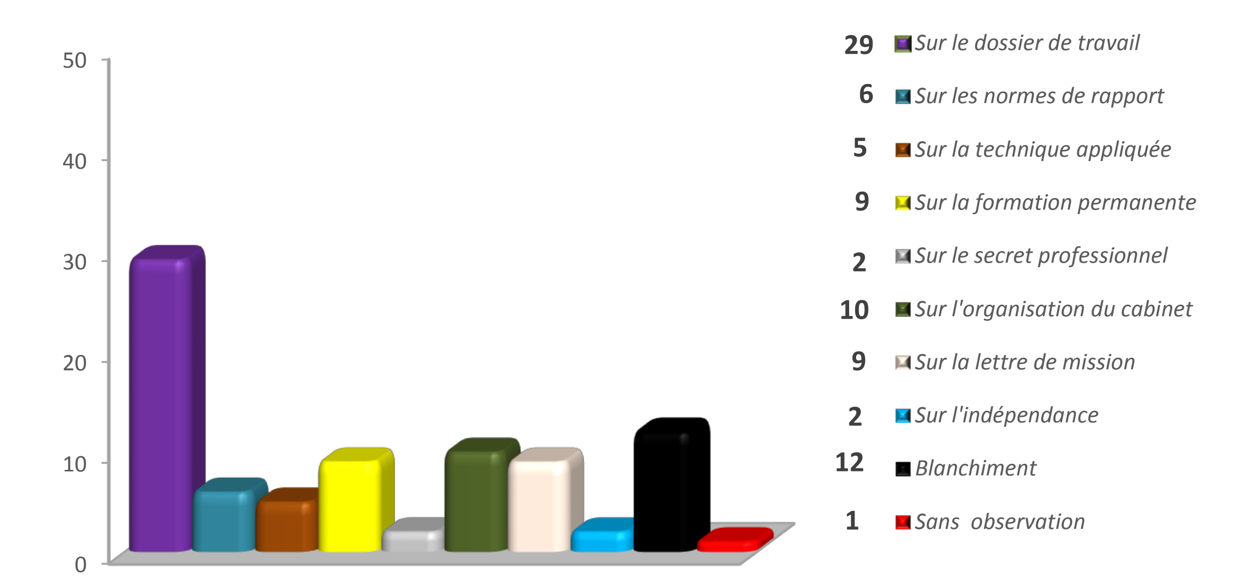
Les contrôles effectués en 2013 se sont déroulés de manière très satisfaisante et ont été conclus logiquement par des remarques portant principalement sur l'application des normes dans la lettre de mission, le dossier de travail ou le rapport, mais aussi sur la formation et l'organisation du cabinet.

2013 a été la première année de réalisation des contrôles des AGC.

Les contrôles structurels diligentés par le Conseil Supérieur ont demandé beaucoup de temps aux contrôleurs spécialement formés intervenant en binômes libéral/associatif.

Les contrôles techniques correspondants ont été réalisés en 2014.

❍ Histogramme des observations sur 34 contrôles en 2013



❍ Analyse des observations

- A noter tout particulièrement une insuffisance de formalisation de la supervision ou de documentation des travaux exécutés ;

Les trois autres catégories d'observations les plus courantes sont :

- L'organisation du cabinet (contrôle de la rentabilité, dossiers de travail, etc..).

- Les lettres de mission trop souvent absentes ou nécessitant une actualisation en raison des changements normatifs.

- La formation permanente insuffisante, tant pour le professionnel que pour son équipe.

Je remercie les contrôleurs et les contrôlés pour la qualité de leurs interventions, toujours enrichissantes pour chacune des parties, tant pour la progression globale que pour une application concrète et cordiale de la confraternité.

Je remercie également le secrétariat de l'Ordre pour son aide discrète et efficace.

Communication

Muriel CORREIA

❍ Communication nationale

Les actions menées

- **Plan de communication 2014 du Conseil Supérieur de l'Ordre :**

  - **Campagne de communication** :

    ⇒ Présence renforcée sur 2 médias majeurs : Radio, TV

    - **Campagne France Inter / France Bleu :** la campagne couvre l'année 2014. Les messages sont dans la plupart des régions enregistrés par les Présidents de CRO.

    - **Campagne TV nationale** : 3 semaines en juin – 3 semaines en octobre sur LCI, BFM TV, BFM Business, i>TELE et France 24, ainsi que sur différents sites internet.
      Le spot TV signé *L'expert-comptable Partenaire conseil de l'entreprise,* se veut convivial et décalé, visant à dépoussiérer l'image de la profession.
      La campagne s'adresse aux 19 000 membres de la profession, dans une démarche de réaffirmation de l'institution, aux dirigeants, qu'elle touche à travers un plan média axé sur les chaines économiques et d'information de la TNT, mais aussi aux jeunes, avec une histoire et une technique de prise de vue originales et modernes.
      Réalisé avec la collaboration de l'agence Blue, filiale d'EuropaCorp (Luc Besson), le spot a un objectif clair : valoriser le rôle de conseil de l'expert-comptable, mettre en avant la proximité entre l'expert-comptable et son client et montrer que l'expert-comptable contribue à la dynamique et à la réussite de l'entreprise.

  - **Communication sur les réseaux sociaux**

  - **Site internet : refonte du site**

  - **Un comité « attractivité »** travaille à une **communication adaptée aux jeunes** :

    Réalisations :
    ⇒ Elaboration en cours d'un jeu Serious game
    ⇒ Poursuite de la collaboration avec Ma Chaîne Etudiante
    ⇒ Global Management Challenge
    ⇒ Refonte du site *futurexpert.com*

❍ Communication régionale

La commission a continué de porter son action vers trois grands axes principaux :

- Communication institutionnelle
- Communication auprès des jeunes
- Communication sur l'exercice illégal

La campagne de communication institutionnelle

- **Le spot publicitaire de 20 secondes « les Experts »,** dont le message engage le créateur à faire appel à un expert-comptable a été diffusé début 2014 dans les cinémas des 6 départements autres que le 31 – diffusé en 2013 à Toulouse dans les cinémas Gaumont Toulouse et Labège.

- **Campagne institutionnelle régionale 2014**

  - **Objectif** : reprise de la campagne d'image de 2013 destinée à cibler les TPE/PME de la région et à mettre en valeur la relation Client/Expert-Comptable, représentés en duo dans une série de 3 visuels créés en collaboration avec l'Agence TBWA Compact.

  - **Message de chacun des 3 visuels :**

    ⇒ *Expert-Comptable*
    Partenaire de votre ascension
    ⇒ *Expert-Comptable*
    Partenaire de vos compétitions
    ⇒ *Expert-Comptable*
    Partenaire de votre aventure

  - **Diffusion** : au cours du dernier trimestre 2014, le visuel *Expert-Comptable Partenaire de vos compétitions* est relayé :

    - dans 10 titres de la presse régionale :
      - **La Dépêche du Midi :** 2 parutions consécutives en quart de page dans les 7 éditions
      - **le magazine des CCI 31-46-81-82 et des CMA 09-31-32-65 :** une parution en pleine page

    - dans le cadre d'une **campagne web** dans la newsletter quotidienne d'**Objectif News** durant 1 semaine

  - **Supports dérivés**
    - les 3 visuels en format affiche (40/60) ; diffusion dans les salons et forums à destination des créateurs et chefs d'entreprise et **personnalisables à l'identité des cabinets qui peuvent passer commande auprès du Conseil régional ;**

    - 3 modèles de kakémono (support d'affichage mobile 85/200cm) sont présentés sur nos stands lors des salons et forums ; ces kakémonos peuvent être également **personnalisés à l'identité des cabinets souhaitant passer commande auprès du Conseil régional à des tarifs préférentiels ;**

    - **L'affichage permanent sur une colonne rotative à l'Aéroport de Toulouse Blagnac** - Hall 1 Embarquement Terminal B - a été renouvelé. Le but de cet affichage est de toucher le plus grand nombre d'acteurs économiques du Grand Sud-Ouest.

La communication auprès des jeunes

L'objectif principal est toujours l'attractivité des jeunes vers notre profession.

La politique du Conseil régional repose essentiellement sur les bases de la Convention de partenariat signée le 18 Mars 2008 avec le Rectorat d'Académie, permettant de mieux cibler notre communication vers les établissements et personnes concernés (Conseillers d'Information et d'Orientation, Enseignants …).

- **Forums des métiers :** cette année, le Conseil Régional a été représenté à plus de 15 forums des métiers – Carrefours pour l'emploi – Présentation de la profession dans les établissements d'enseignement supérieur, les lycées ou les collèges des 7 départements du ressort du Conseil régional (IAE, Institut Limayrac, Caousou…).

- **Conventions de partenariat existant avec les établissements d'enseignement supérieur :** les objectifs de ces partenariats sont d'attirer et d'intéresser les jeunes aux métiers de la comptabilité, notamment l'expertise comptable, l'audit et le conseil :

    - **Institut Limayrac de Toulouse** : la convention prévoit en outre, en amont de l'intégration des jeunes dans le cadre du DCG, la mise en place d'un parrainage qui, dès le démarrage des études, va permettre une immersion dans le cabinet.
    - **Ecole ESGC&F à Labège** : l'Ecole communique régulièrement dans nos publications.
    - **IAE de l'Université Toulouse 1 Capitole** : les objectifs du partenariat sont développés dans le cadre de la Commission Formation.

- **Autres actions ciblées vers les jeunes menées par la Commission :**

    - **Création d'une chaîne You Tube lancée à l'occasion de la Nuit qui Compte** ; reprenant l'ensemble des événements du Conseil régional.

    - **8ème édition de « La Nuit qui Compte » - 30 Janvier 2014 au Télégramme rue Gabriel Péri à Toulouse**

        - **440 participants :**
            - 312 étudiants
            - 26 experts-comptables stagiaires et mémorialistes
            - 46 experts-comptables (inscrits depuis moins de 5 ans, de moins de 40 ans, élus, contrôleurs du stage)
            - 5 collaborateurs de cabinets
            - 51 partenaires, enseignants et organisateurs

        - Le fait d'avoir réduit le nombre d'inscriptions (400 contre 500 en 2013) a permis de faciliter les échanges entre participants

        - **Une édition 2014 sur le thème de l'échange :**
            - Speed dating professionnels entre jeunes et experts-comptables
            - Organisation de stands autour de « groupes de discussion » dans le but de faire découvrir toutes les possibilités offertes par le diplôme d'expertise comptable
            - Un « challenge partenaires » : après tirage au sort, 11 étudiants se sont vus remettre un cadeau par les partenaires de la profession

        - Communication sur les **réseaux sociaux** (Facebook, You Tube)

        - **Blog dédié** à l'événement permettant l'inscription en ligne pour les étudiants (envoi automatique d'un billet d'entrée reconnu et validé en scannant le code barre le jour de l'événement)

            = Retour en images sur la soirée disponible sur le site de l'Ordre : www.ectoulouse.com

    ⇒ **Reconduction de « La Nuit qui Compte » pour une 9ème édition en 2015**

- **Supports :** vidéos, plaquette « jeunes », diaporama de présentation des métiers de la filière sont à la disposition des consœurs et confrères participants aux animations.

La communication sur l'exercice illégal

- **Mise en place d'une communication dédiée :** un visuel a été réalisé par le service communication du Conseil Régional : *Sécurisez votre entreprise – ne faites pas confiance à n'importe qui – l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable est un délit qui met en danger votre entreprise,* et reprenant le message *N'est pas expert qui veut - Seule l'inscription au Tableau de l'Ordre donne le droit d'exercer la profession d'expert-comptable.*

- Grâce aux relations presse du Conseil régional, des communiqués d'information sur l'exercice illégal seront diffusés en fin d'année 2014.

Autres actions de la commission

- **La participation à des forums et salons :** le Conseil Régional a été représenté dans les salons et forums organisés dans les départements du ressort du Conseil Régional. Les permanences sont assurées par des confrères inscrits au Tableau depuis moins de 5 ans ou bien par les confrères des départements concernés.

    - Pôle Emploi Cadre
    - Salon Créativ à la Médiathèque
    - Salon SERVICIZ à Diagora – 1er salon de la communauté des services organisé par la CCI de Toulouse
    - 3ème rencontre commerce de proximité à Montauban
    - Salon de l'entreprise au centre de congrès Diagora : avocats, notaires et experts-comptables sont regroupés sur un stand commun « La Place du Droit et du Conseil » Ce stand, plus visible, permet de promouvoir l'inter professionnalité
    - Entreprendre dans le Lot à la CMA du Lot
    - Etc...

- **La couverture presse :** grâce à l'apport de la base documentaire d'Infodoc-Régions et à des accords avec des titres de presse régionaux, nous avons multiplié par 2 notre présence dans la presse ; nous communiquons désormais tous les 15 jours dans la Gazette du Midi et dans la Voix du Midi ; un communiqué est également envoyé une fois par mois à une vingtaine de journaux dans les sept départements du ressort du Conseil Régional.
  Ces articles techniques ou événementiels permettent de disposer d'une importante couverture de presse ; l'ensemble des articles est consultable sur le site www.ectoulouse.com

- **La réunion des partenaires :** la réunion annuelle de présentation de l'offre de partenariat pour 2014 s'est déroulée le 24 avril 2014, en présence d'une trentaine de représentants des sociétés conviées. De bons retours ont été enregistrés notamment pour la participation à l'Assemblée Générale.
  Les partenaires du Conseil Régional sont de plus en plus nombreux à s'inscrire dans le plan de communication.

- **Le Cré'Acc – Concours « Créez Accompagné »**

  Ce concours d'aide à la création d'entreprise, organisé exclusivement sur internet, récompense les meilleurs candidats en leur apportant les prestations dont tout créateur a besoin : conseils, équipements, services financiers …

  Cré'Acc est destiné à tous les porteurs de projets :

    - 6 catégories représentées :
        - Jeune (candidat de moins de 30 ans)
        - Au féminin
        - Deuxième vie professionnelle
        - Innovante
        - Entreprise de moins de 6 mois
        - Coup de cœur du jury

- **Remise des prix de l'édition 2013 le 21 mai 2014** : la remise des prix de la 11ème édition du concours a eu lieu à la Médiathèque de Toulouse, dans le cadre du Forum Créativ 2014 organisé par Toulouse Métropole, auquel l'Ordre participe depuis plusieurs années. Cette opportunité a permis une plus grande visibilité pour le Cré'Acc et ses partenaires : la CCI de Toulouse, la Gazette du Midi, l'imprimerie LAHOURNERE, LCL, l'assurance santé RAM.

Nous n'avons pas eu cette année de lauréat sélectionné pour la finale nationale.

- **12ème édition :** la 12ème édition du concours a été lancée sur le site dédié, mis en place par le Conseil Supérieur de l'Ordre www.creacc.com.

Le Conseil régional a reconduit sa participation au concours.

Nous renouvelons nos remerciements à nos partenaires pour cette nouvelle édition :
- LCL
- La Gazette du Midi
- RAM GAMEX AGEA
- Imprimerie Lahournère

Les résultats du concours sont disponibles sur le site : **www.ectoulouse.com**.
La remise des prix est prévue lors d'une prochaine manifestation du Conseil Régional.

❍ Membres de la Commission :

Florent BERNIER
Arnaud BOSCARY
Christophe BRECHET
Laure CAU
Philippe DARRE
Sébastien DESPRET
Muriel ETIENNE
Olivier GOURRIN
Floriane GRAVERE
Yves HADJADJ
Virginie HOSCHEID-MAUGARD
Patrice LABORDE
Frédéric LAFFONT
Freddy NICOLAS

Informatique

Eric GILLIS

❍ Fonctionnement de la commission - Actions régionales

- **Le « cloud computing » : faut-il migrer nos applications et nos données ? Pourquoi ? Comment ?**

Au cours de la conférence organisée le 30 octobre 2014 et ayant réuni 40 participants, Eric GILLIS a présenté le *Guide pratique sur le bon usage du Cloud Computing par les cabinets d'expertise comptable* élaboré par un groupe de travail constitué de membres de la commission nationale informatique. Cette présentation a été suivie du témoignage d'un intégrateur, Sébastien MILHAC, société e-need, dont la mission est d'accompagner les cabinets dans leur déploiement de cloud. Chacun des participants a ainsi pu se faire une idée sur le sujet et envisager si cette nouvelle organisation est adaptée ou non à son cabinet.

- **Accompagner les cabinets au passage de la DSN**

70 participants – experts-comptables et collaborateurs de cabinets – ont assisté à la réunion organisée le 5 novembre 2014 à l'initiative du Cercle DSN Midi-Pyrénées, en partenariat avec le Conseil régional. Sont également intervenus Nathalie LE MENSEC, chargée de mission et du Conseil Supérieur de notre Ordre ainsi que des représentants de la mission interministérielle DSN.

Afin d'accompagner les entreprises et leurs tiers déclarants dans ce projet majeur de simplification et d'allègement des formalités sociales, la DSN, la Déclaration Sociale Nominative, remplace et simplifie la plupart des déclarations sociales en automatisant leur transmission directement à partir des données de paie. Disponible dès à présent, la DSN sera obligatoire pour certaines entreprises dès 2015 avant généralisation au 1er janvier 2016 (plus d'informations sur www.dsn-info.fr).

Le passage de la DSN sera une action prioritaire de la commission en 2015.

- **Utilisation du portail jedeclare.com**

Une formation de 4 heures sera proposée début 2015 pour permettre aux cabinets d'optimiser leur utilisation de jedeclare.com.

❍ Participation à la Commission Nationale Informatique – Actions nationales

La commission régionale informatique participe aux réunions de la commission nationale, au Conseil Supérieur de l'Ordre. A l'occasion de ces réunions, les thèmes majeurs sont traités (SIGNEXPERT, DSN, CLOUD …). La commission régionale assure donc, au travers de ses activités, le relai auprès des consœurs et confrères de notre région.

- **Produits proposés à la profession**
    - **id'expert** la carte d'identité professionnelle de l'expert-comptable
        - disponible sur smartphone et tablette
    - **sign'expert** des évolutions en 2014
        - sign'expert et les services en ligne : une source d'optimisation des services du cabinet
        - sign'expert l'identité numérique de l'expert-comptable dans sa production
        - le scellement électronique pour répondre aux nouvelles règles de facturation
        - le bulletin de salaire dématérialisé

- **Mixité EFI/EDI**
    - Utilisation des **2 modes pour une même formalité et un même dossier** désormais possible
    - **La 2042 en Edi :** déclaration des revenus 2014
        - ouverture en avril 2015
        - tests prévus à partir de mi-décembre 2014 à fin février 2015 sur la déclaration de revenus 2013
        - à partir de mars 2015 sur la déclaration de revenus 2014

- **Groupe de travail FEC** : le groupe de travail a produit un ouvrage *« Le fichier des écritures comptables et l'archivage des comptabilités informatisées ».*

Membres de la Commission :

Marc ANGLES
Philippe BENZONI
Arnaud BOSCARY
Olivier CAMBOULIVE
Jérôme CATHALA
Michel COUDERC
Frédéric DEUMIER
Benoît GARNACHE-CREUILLOT
Monique GERVAIS
Alain GIVANOVITCH
David HERMIER
Patrice LABORDE
Jérôme LORBLANCHET
Nathalie RENIER-BRUNET
Laure SANGER-ALBERNY
Claude SAUNAL
Laurent VIAULE
Rudi LEMBOULAS

Agriculture

Patrice LABORDE

❍ Les actions réalisées

Lancement de la bourse mémoire agricole

1ère session 30 avril 2014 : 20 mémoires présentés - 3 mémoires primés

Rappel de l'objectif :

- Susciter des vocations en favorisant l'émergence de mémoires à thématique agricole.
- Dotation : 600 € par stagiaire, destinés à l'achat de documentation, participation à des salons, conférences, formations.
- Deux sessions par an.
- Cinq bénéficiaires par an.

Participation au hors-série « *La France agricole* » intitulé « *Guide de gestion de l'entreprise agricole* »

- Approche économique, financière et humaine.
- 400 pages.
- A destination des acteurs professionnels et des exploitants agricoles.
- Disponible au C.R.O.

Partenariat avec le Conseil Supérieur du Notariat – Action sur la transmission d'exploitation

- Création du site « je-transmets-mon-exploitation.com ».
  - Foire aux questions, note technique sur différents modèles de transmission, renvoi sur les sites du C.S.O.E.C. et du C.S.N.

Remise du prix du meilleur rapport de stage de BTS ACSE

- Assemblée Générale de CENTRAGRI le 14 Février 2014.
- Récipiendaire : Mlle Justine DAVY élève de la M.F.R. (Maison Familiale et Rurale) de Brens (81).

Participation à la Journée de la Transmission d'Exploitation

- Organisée par la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne.
- Saint-Gaudens le 26 Novembre 2013.
- La participation à la même manifestation pour l'année 2014 est programmée le 2 Décembre au LEGPA Auzeville.

Assemblée Générale ARECA Midi Pyrénées – 23 Octobre 2014

.

- Intervention de Patrick MIGNON.
- Chargé de mission "Produisons autrement" DRAAF Midi Pyrénées.
- sur le thème : l'agro écologie : un projet pour la France".

Les actions en cours et à venir

Le 16 Décembre 2014 : Réunion sur le thème *« PAC 2015 : quels enjeux et changements pour les exploitations agricoles ? »*

- Organisée par l'ARECA Midi Pyrénées et CENTRAGRI.
- A destination des adhérents CENTRAGRI et des clients des cabinets.

Lancement d'un groupe de travail Experts-Comptables / MSA Midi Pyrénées Sud (MPS)

Objectifs : améliorer les échanges, résoudre les problèmes techniques portant principalement sur la gestion des comptes, les services en ligne, la mise en place de la DSN, les questions juridiques complexes.
Première réunion de travail prévue le 4 Décembre 2014

Remerciements à l'ensemble des membres de la Commission agricole.

Membres de la commission :

Philippe BEZIAT
Thomas BEZILLE
Gérard CAZENEUVE
Patrice DANDO
Jean-Pierre GORSSE
Anne IBANEZ
Sylvie MAGUELONNE
Sandrine MENARD
Jacques NOIROT
Nathalie RENIER-BRUNET
Jean SAVES

Fiscalité

Christophe BRECHET

❍ Objectif :

Informer les confrères et collaborateurs des cabinets sur l'actualité fiscale par des réunions de haut niveau animées par des spécialistes de la fiscalité.

La Commission Fiscalité a, au cours de l'année 2014, organisé les activités et réunions suivantes :

❍ Réunions d'information sur l'actualité fiscale

- **Les rendez-vous de la Fiscalité** » en visioconférence, traitant de l'actualité fiscale du trimestre écoulé
  - Manifestations organisées à partir de DIAGORA à Toulouse, en liaison avec 7 sites : Foix - Auch - Cahors - Tarbes - Albi - Castres - Montauban.
  - 4 séances en 2014 animées par le Professeur PLAGNET ; un support très complet est remis à chaque participant.
    - 10 décembre 2013 *(443 participants)*
    - 28 janvier 2014 *(624 participants)*
    - 17 juin 2014 *(361 participants)*
    - 14 octobre 2014 *(450 participants)*
    - Dernière réunion de l'année prévue le 9 Décembre 2014
  - Le nombre de participants aux rdv de la fiscalité est de 1878 pour quatre séances.
  - Les inscriptions se font, en ligne, sur un nouvel espace d'inscription.

❍ Club Fiscal

Deux conférences ont été programmées pour l'exercice sur une même demi-journée :

- 28/10/2014 « L'anticipation fiscale de la cession de contrôle »
  Animateurs : Henri HOVASSE, Professeur à la Faculté de Droit de Rennes
  Hervé KRUGER, Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes

  « Les conséquences fiscales de la cession de contrôle »
  Animateurs : PESTUREAU Jean-François, Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
  Philippe REIGNE, Professeur du Conservatoire national des arts et métiers

  (50 participants)

Université d'Eté - 17 et 18 Septembre 2014

(commune avec l'Université du Social)

Moment phare de l'activité de la commission, l'Université de la Fiscalité développe, sur une journée, des thèmes fiscaux généralistes et spécialisés.

Les thèmes abordés :

- L'Audit Fiscal
- Le point sur le régime des plus-values après les réformes récentes
- Les évolutions de la doctrine administrative sur certains sujets cruciaux
  - *La définition des holdings animatrices*
  - *Le contrôle des comptabilités informatisées*

Animation par le Professeur Bernard PLAGNET, Professeur à la Faculté de Droit de Toulouse

(260 participants)

En conclusion

Mes remerciements iront tout particulièrement à Monsieur le Professeur PLAGNET pour l'excellence de ses interventions et pour sa participation active à la mise au point de l'ensemble de nos programmes.

Je remercie également les membres de la commission ainsi que l'équipe des permanents du Conseil régional pour leur travail et l'organisation matérielle des manifestations.

Membres de la Commission :

Arnaud BOSCARY
Dominique BOTTEON
Patrice CORNEILLE
Muriel CORREIA
Antonio DA COSTA FERREIRA
Sandra IBOS
Nathalie KOUASSI
Hélène MARCIANO
Serge MIROUSE
Freddy NICOLAS
Luc NOYE
Mathieu PIAU
Marie-Claire RENOUVIN
Michel RIGOLOT
Magali RODRIGUEZ
Jean-Christophe SABATHIER
Olivier VILLEMEUR

Social

Patrice CORNEILLE

❍ Objectif :

Aider les cabinets à valoriser leur savoir-faire en matière sociale et communiquer avec tous les acteurs du domaine.

❍ Organiser les réunions à vocation sociale

Pour ce faire, trois types de réunions ont été organisés :

- **Les « rendez-vous du social »**

Animés par Maître Paul-Henri BERNARD, avocat associé du cabinet CAPSTAN. Depuis notre dernière assemblée générale, quatre séances se sont tenues en visioconférence avec, en moyenne, 300 participants par séance.

Ces réunions traitent de l'actualité sociale, de la jurisprudence et développent un thème déterminé à l'avance lorsque l'actualité le permet.

La prochaine séance est prévue **le 15 décembre 2014.**

- **Le Club Social**

La Commission régionale a pour mission d'organiser des réunions décentralisées du Club Social.

Chaque réunion permet d'approfondir des thèmes liés aux conseils, à l'attention principalement des chefs d'entreprises. Ces réunions s'adressent prioritairement aux experts-comptables.

Depuis notre dernière assemblée, deux conférences ont été organisées :

15/11/2013 1er thème : « Décret du 9 janvier 2012 et circulaire sociale du 25 septembre 2013 »
Intervenant : AG2R La Mondiale
2ème thème : « Les entretiens avec le salarié : obligations et aspects pratiques. Une mission pour l'expert-comptable »
Intervenant :Infodoc Cso

(***38 participants)***

12/06/2014 « La retraite et ses réformes : Quels impacts pour vos clients ? Que conseiller ? Quelle approche pour une mission réussie ? »
Intervenants : Véronique ARGENTIN Infodoc,Cso
Stéphane MARIE chargé de mission Club Social
AG2R La Mondiale

(***18 participants)***

- **L'Université du Social**

L'université du social est l'occasion de traiter des thèmes d'actualité avec le concours d'intervenants spécialisés : avocats, universitaires et/ou professionnels.

L'université s'est tenue le **jeudi 18 septembre**, conjointement avec l'Université de la Fiscalité dans le cadre de l'Université d'Eté et a regroupé ***205 participants***.

- **Les thèmes abordés :**

  - Rétrospective de l'actualité sociale 2014
    Paul-Henri BERNARD, Avocat associé Cabinet CAPSTAN

  - Prêt de main d'œuvre et sous-traitance : sécuriser ces opérations
    Véronique ARGENTIN, Consultante en Droit social, Infodoc-experts

  - Communication de l'URSSAF

    - Déploiement de la DSN
      Christophe CUQ, Coordonnateur régional des Relations cotisants dématérialisées

    - Focus sur les contrôles URSSAF
      Christian TOULOUSE, Directeur départemental Cahors - Pilote régional de la fonction contrôle

    - Expérimentation « Service VIP » traitant de questions pointues posées par les cabinets
      Jean DOKHELAR, Directeur Régional de l'URSSAF Midi-Pyrénées
      Christine LAUR, Pilote de la relation Cotisants URSSAF Midi-Pyrénées

  - Sécuriser et formaliser la relation de travail à temps partiel
    Paul-Henri BERNARD, Avocat associé Cabinet CAPSTAN

  - Contrat de travail / mandat social : la cohabitation est-elle possible ?
    Jérôme MESSANT, Avocat spécialiste en droit Social

Au nom de la commission, je remercie Maître Paul-Henri BERNARD pour son accompagnement permanent dans la préparation et la réalisation des rendez-vous et de l'Université.

❍ Projet VIP Expert

L'expérimentation vise la création d'un service dit « VIP » destiné aux experts-comptables dans les domaines de l'assistance aux services en ligne, du juridique et de la gestion des comptes.

Ce service novateur vise à :

- Optimiser le traitement des demandes à forte technicité.
- Rendre plus réactive la prise en charge de ces demandes.
- Favoriser la qualité du service rendu.

Les services proposés par ce service VIP pendant la phase expérimentale sont restreints à :

- L'assistance téléphonique pour l'utilisation des services en ligne.
- La prise de RDV sur les sites pour l'étude des dossiers.
- L'interrogation des URSSAF par email pour toutes questions juridiques complexes.

La phase d'expérimentation a débuté le 15 septembre 2014 et se déroule sur deux mois. Cinq cabinets de la région sont partie prenante.

Je ne saurais terminer ce rapport sans remercier l'ensemble des membres de la Commission, ainsi que l'équipe des permanents pour leur précieux concours.

❍ Membres de la Commission :

Karine BASSET
Yann BENCHORA
Eric BERBERES
Christophe BRECHET
Jérôme CATHALA
Michel COUDERC
Philippe COULONGES
Patrice DANDO
Sandrine FOURMENT-ROZES
Monique GERVAIS
Virginie HOSCHEID-MAUGARD
Jérôme LORBLANCHET
Karine NADJAR
Nathalie RENIER-BRUNET
Brigitte SANCHEZ-BONNANS
Christophe SANS

Secteur Public

Philippe COULONGES

L'année 2014 étant une année d'élection, nous avons commencé notre action par la mise en place d'une formation spécifique sur la tenue et l'audit des comptes de campagne.

En fonction du calendrier électoral, cette formation sera reproposée en 2015.

Puis, nous avons mis en place un parcours « Secteur Public » comportant 3 étapes :

- La comptabilité du secteur public local : la comprendre pour mieux l'auditer.
- Marchés publics : comment le cabinet répond-il à un appel d'offres ?
- Diagnostic et analyse prospective des collectivités territoriales.

Au total ces formations ont réuni une vingtaine de participants.

Actuellement, la commission travaille sur la création d'une formation diplômante de grade Master 2 en partenariat avec l'Université Toulouse 1 Capitole et la CRCC, sur « La comptabilité du secteur Public Local ».

Enfin, toujours en partenariat avec la CRCC, nous allons participer à une réunion avec la Chambre régionale des comptes afin, entre autres, de promouvoir l'action et l'utilité des experts-comptables dans les collectivités locales.

Nous souhaitons accentuer ce type d'actions notamment auprès des associations des maires de la région.

❍ Membres de la Commission

Jean-Paul AZEMA
Christophe BRECHET
Nathalie GAUPILLAT
Monique GERVAIS
Patrick GODDARD
Jérôme LORBLANCHET
Sandrine MENARD
Chantal MOISSAING
Nathalie RENIER-BRUNET
Rudi LEMBOULAS

Entraide

Antoine HERAN

❍ Actions

Il est toujours intéressant de rappeler la signification originelle et donc la valeur des mots. La confraternité est en effet indissociable de la solidarité.

Association d'assistance mutuelle et d'entraide : c'est ainsi que le dictionnaire Larousse définit le terme *« confrérie »…* Cette notion va donc bien au-delà du simple corporatisme professionnel. C'est, tournée vers cette priorité solidaire, que la commission entraide entend agir.

L'expert-comptable est aussi un chef d'entreprise soumis, par là-même, aux vicissitudes de l'entreprenariat. Il peut lui arriver de se heurter à des difficultés provisoires ou plus profondes remettant en cause l'existence même de sa structure. Des périodes délicates à gérer qui, au-delà de l'aspect strictement économique, entraînent aussi bien souvent des répercussions dans la vie extra-professionnelle.

Or, il s'avère justement que le plus délicat, lorsqu'on rencontre des difficultés, est d'accepter l'idée de se faire aider. Cette adhésion à un soutien confraternel constitue pourtant une étape décisive dans le solutionnement des problèmes rencontrés. C'est la raison pour laquelle la commission s'attache à promouvoir son rôle et son action le plus largement possible.

- Accompagner les confrères en difficulté
- Organiser des mesures d'assistance provisoire
- Favoriser les relations avec la CAVEC
- Sensibiliser chacun aux outils de prévention à instaurer dans les cabinets

Tels sont nos quatre axes d'actions prioritaires.

« Que devient votre cabinet en cas d'incapacité ? »

La prévention est au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi, nous avons souhaité sensibiliser l'ensemble des experts-comptables de la région aux difficultés pouvant survenir dans leur exercice professionnel (accident, maladie) susceptibles d'entraîner un dysfonctionnement de leur cabinet.

A cet effet, la commission a conçu une *fiche de correspondance* qui vient d'être adressée à l'ensemble des cabinets de la région et que nous vous invitons à retourner au Conseil régional. L'objectif de cette fiche est de permettre au Conseil régional de réagir sans délai à ce type de situation et de proposer à vos proches le nom des personnes de votre choix appelées à administrer temporairement le cabinet.

L'isolement est, on le sait, le plus grand danger qui guette un chef d'entreprise, dans quelque domaine que ce soit. À travers la Commission Entraide, chacun d'entre nous peut bénéficier d'une assistance efficace et confidentielle. Vous trouverez toujours une écoute bienveillante auprès de ses membres. Chacun pourra surtout saisir le véritable sens de valeurs trop souvent galvaudées : la solidarité et l'empathie…

Membres de la Commission :

Philippe BENZONI
Dominique BOTTEON
Jérôme CATHALA
Muriel CORREIA
Philippe DARRE
Michel DURAND
Isabelle FALIPOU
Eric GILLIS
Thierry HOURCADET
François JOANNY
Jérôme LORBLANCHET
Jean-Pierre MAURY

Nouveaux inscrits

Nathalie RENIER-BRUNET

Public visé

La commission concerne principalement les experts-comptables inscrits au Tableau de l'Ordre depuis moins de 5 ans. Pour l'année 2014, 25 nouveaux inscrits à ce jour.

Sur les 3 dernières années, la répartition hommes/femmes est la suivante : 60 % d'hommes et 40 % de femmes avec un âge moyen de 37 ans pour les hommes et 36 ans pour les femmes.

Objectif

La commission a pour but principal d'**accompagner** les nouveaux inscrits dans leur phase d'installation.

Cet accompagnement concerne non seulement les diplômés qui souhaitent créer leur cabinet, mais également ceux qui rachètent une clientèle.

Actions de la commission

Partenariats avec les éditeurs de logiciels :

Pour les créateurs, c'est-à-dire pour ceux qui ne sont pas salariés d'un autre confrère, ni associé d'une structure préexistante :

Deux partenariats ont été mis en place :

- avec la société RCA, qui propose la gratuité de sa gamme composée de 15 logiciels pendant 12 mois ;
- avec le fournisseur CEGID, qui donne un accès, pour 150 euros par mois, à la solution quadra expert on demand, quadra web service, quadra prévisionnel et quadra diapo.

Appels à volontariat :

Les experts- comptables inscrits depuis moins de 5 ans sont sollicités par l'Ordre pour participer aux forums et salons.

Développement de l'inter professionnalité avec les Jeunes avocats :

Le 11 juin 2014, un première rencontre a été organisée dans les locaux de l'Ordre des Avocats.

Le débat a été animé par Monsieur Alain GIVANOVITCH, ancien Président de l'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse Midi Pyrénées et par Maître Annick AMIGO, Avocate associée du Cabinet COTEG & AZAM.

Cette rencontre a eu pour objectif de multiplier les échanges et de mettre en contact de jeunes professionnels.

Une deuxième rencontre aura lieu en janvier 2015, sur un thème d'actualité.

Membres de la Commission :

Philippe BENZONI
Arnaud BOSCARY
Livia BROUSSET
Séverine CARDONA
Jérôme CATHALA
Muriel CORREIA
Sylvain GAUMART
Eric GILLIS
Nathalie KOUASSI
Lalya MUNOZ-PONS
Brigitte SANCHEZ-BONNANS

Management et développement des cabinets

Arnaud BOSCARY

❍ Objectifs :

L'objectif que la commission s'est fixé a été dans un premier temps de porter un regard critique envers l'exercice actuel de notre profession et de nous projeter assez loin dans l'avenir.

En effet, les différentes études réalisées démontrent certes que nous jouissons d'une excellente image auprès de nos clients, mais également que les attentes de ces clients ne sont pas toujours totalement satisfaites ! Nous constatons également que le CA de nos cabinets sur les missions de conseil stagne à environ 6 % du CA total.

Il nous est alors paru nécessaire de construire un « parcours » structurant afin de nous aider et de nous préparer aux prochaines évolutions de notre exercice professionnel, évolutions qui apparaissent maintenant comme étant inéluctables. L'idée est de transformer cette évolution, qui peut être vécue comme une difficulté, en une opportunité pour le développement de nos cabinets.

Le parcours ainsi mis en place doit permettre à nos confrères de répondre à différentes problématiques :

- Quelles sont les attentes des clients, aujourd'hui par rapport à hier ?
- Quelles nouvelles missions pour quelle valeur ajoutée (aide à la décision, accompagnement en gestion, etc…) ?
- Comment organiser le cabinet afin de pouvoir répondre à ces nouvelles attentes : la stratégie, les hommes, les outils ?
- Comment communiquer auprès des clients : quelle communication par rapport à quelle stratégie ; comment réaliser une offre de service claire ; quel positionnement prix adopter ; etc ?

Les membres de la commission ont été les premiers bénéficiaires du parcours. A mi-chemin, les commentaires issus d'une première enquête sont éloquents :

- Sortir de nos habitudes et/ou certitudes.
- Sortir la tête du guidon.
- Echanges enrichissants avec des confrères sur les problématiques communes.
- Structurer et optimiser notre organisation.
- Outils pour entreprendre les changements.
- Mise en place de nouveaux services.
- Permettre de dégager du temps.

Ce premier parcours aura permis d'affiner le contenu, afin qu'il soit le plus pertinent et le plus opérationnel possible.

Une prochaine session sera organisée à la fin de la prochaine période fiscale ; elle sera ouverte à l'ensemble des experts-comptables de Midi-Pyrénées. N'hésitez pas à vous positionner dès maintenant. !

❍ Membres de la Commission :

Catherine BELLIO
Eric BERBERES
Gilles BERNAT
Fabien CHIMISANAS
Patrice CORNEILLE
Muriel CORREIA
Philippe DARRE
Corinne DEDDOUCHE
Sébastien DESPRET
Michel DURAND
Muriel ETIENNE
Isabelle FALIPOU
Patrick GODDARD
Olivier GOURRIN
Nathalie KOUASSI
Hélène LABASTUGUE
Patrice LABORDE
Frédéric LAFFONT
Sébastien LEYMAT
Jean-Marc MAURETTE
Eric PUBILL
Nathalie RENIER-BRUNET
Brigitte SANCHEZ-BONNANS
Laure SANGER-ALBERNY
Christophe SANTIAGO
Laurent VIAULE

Droit comptable et techniques de gestion

Dominique BOTTEON

La commission a organisé le 25 septembre 2014, conjointement avec la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse, une manifestation sur le thème ***Accompagnement en période de difficulté de l'entreprise.*** Les thèmes abordés ont été les suivants :

- **Le rôle de conseil de l'expert-comptable et la mission permanente du commissaire aux comptes dans les situations de crise** ont été traités respectivement par Bruno LE BESNERAIS, Président du Conseil régional de l'Ordre et Marie-Laurence COLOMBINI, Présidente de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse.

- **Les différentes situations d'un point de vue juridique des entreprises en difficultés** par Marie-Hélène MONSERIE-BON, Professeur des Universités UT1 Capitole, Directrice du Centre de Droit des Affaires.

- En troisième partie, il a été question de la **traduction comptable à l'arrêté des comptes** en abordant **la détermination du maintien ou de l'abandon du principe de continuité d'exploitation** par Jean BELOU, Président honoraire du Conseil régional de l'Ordre et en définissant **le comportement à adopter et les diligences à réaliser en fonction de différentes situations de crises rencontrées par le commissaire aux comptes**, partie traitée par Pierre BONAL, Président honoraire du Conseil régional de l'Ordre et de la CRCC.

Un franc succès pour cette manifestation homologuée, qui a réuni 123 participants.

❍ Membres de la Commission :

Christophe ALBERO
Jean BELOU
Yann BENCHORA
Arnaud BOSCARY
Philippe COULONGES
Christophe DUFOUR

Eric GILLIS
Hélène LABASTUGUE
Patrice LABORDE
Chantal MOISSAING
Thierry FONTANA
Francis PINOUT
Philippe RICARD

Entreprise

Jérôme CATHALA

L'Observatoire des experts-comptables

La commission a créé en octobre 2013 un questionnaire en ligne. L'Observatoire mis en place a pour objectif de permettre de répondre à l'attente manifestée par les acteurs de l'économie régionale, notamment dans le cadre du Comité de suivi du financement de l'économie à la Préfecture de Région, auquel participe le Président du Conseil régional de l'Ordre.

Le questionnaire soumis aux experts-comptables du ressort de l'Ordre des experts-comptables de Toulouse Midi-Pyrénées comprend six parties : un questionnaire d'ordre général et un questionnaire pour chacun des cinq secteurs d'activité identifiés comme majeurs par l'Ordre : BTP, commerce, industrie, automobile, HTR hôtellerie tourisme restauration.

Vous êtes très nombreux à répondre à cette enquête, dont les retours traduisent la pleine réussite de cet objectif, notre Observatoire étant attendu par les acteurs économiques.

Nous insistons sur le fait que le temps consacré à répondre à ce questionnaire est limité. De même, compte tenu du mode de diffusion, des outils utilisés pour le traitement et l'élaboration d'une synthèse des réponses, le temps consacré chaque trimestre par les permanents du Conseil régional est réduit.

Notre objectif est d'effectuer trois enquêtes par an : mars – juillet – octobre.

Les résultats de la 3ème enquête viennent d'être communiqués aux professionnels et aux acteurs économiques.

Présentation de Midi-Pyrénées Active

Le Conseil Supérieur de l'Ordre et l'association France Active ont conclu un partenariat ayant pour objet essentiel de favoriser l'accès au crédit bancaire des Très Petites Entreprises et des entreprises relevant du champ de l'économie sociale et solidaire et de faciliter leur accompagnement au plan financier.

Dans le cadre de ce partenariat, la commission s'est rapprochée de Midi-Pyrénées Actives, en vue de mettre en place des applications régionales.

Membres de la Commission :

Yann BENCHORA
Gilles BERNAT
Florent BERNIER
Arnaud BOSCARY
Bertrand CAVALIE
Patrice CORNEILLE
Philippe COULONGES
Antonio DA COSTA FERREIRA
Corinne DEDDOUCHE
Julien DUFFAU
Isabelle FERNANDEZ
Eric GILLIS
Patrice LABORDE
Frédéric MALISSARD
Jean-Marc MAURETTE
Chantal MOISSAING
Jean-Claude SABATIER
Thierry FONTANA

Secteur Associatif

Jérôme LORBLANCHET

Cette nouvelle commission se réunit sur un rythme trimestriel depuis maintenant 2 ans.

Nous avons initié des partenariats entre notre Ordre régional et différents intervenants du monde associatif. La lisibilité de notre profession au plan régional dans ce secteur d'activité s'en trouve notablement accrue.

Notre partenariat avec MPA France Active se poursuit et nous participons aux différents comités d'engagement de cet organisme.

Nous rappelons à nos confrères que MPA France Active est un organisme qui peut financer sous différentes formes des associations dans leur développement et projets. Cela peut intéresser nos clients qui relèvent de ce secteur d'activité.

Nous sommes aussi intervenus pour des formations ou informations auprès de l'association CLAP, relais auprès des associations.

Plusieurs membres de la commission ont pu aussi participer à la rédaction et/ou mise à jour d'ouvrages et guides professionnels édités par le Conseil Supérieur de l'Ordre et son Comité national association.

Ainsi, un guide de révision des comptes spécifique aux associations devrait voir le jour dans le courant du 1er trimestre 2015.

Par ailleurs, nous travaillons en collaboration avec Madame Hélène DURAND, Docteur en Droit, sur les aspects juridiques des associations et notamment à la rédaction d'un guide pour la revue critique des statuts des associations. Nous souhaitons pouvoir animer courant 2015 une intervention sous la forme d'un 5 à 7 sur ce thème.

Nous avons initié des interventions de notre confrère Alexandre WALLIANG dans le cadre de 5 à 7. Le 24 novembre dernier, ce dernier a traité de « *la loi ESS : des nouveautés et des opportunités pour les associa*tions ». Cette intervention, réalisée conjointement avec la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Toulouse, est en cours d'homologation.

Nous interviendrons le 25 novembre 2014 sur *l'utilisation du PACK Petite Association (PA)* auprès des confrères.

Enfin, le Président et la Vice-Présidente doivent intervenir dans une émission radiophonique consacrée aux associations le 1er décembre 2014 à Montauban (Radio d'Oc, 88.5 Mhz à Moissac et 94.2 Mhz à Montauban).

- **Membres de la Commission :**

Jean-Paul AZEMA
Thierry BERGES
Nathalie BLANC-GIRARD
Michel CARRIEU
Philippe COULONGES
Christophe DUFOUR
Monique GERVAIS
Jean-Marc HABERARD
François JOANNY
Alexandra LEPAPE-GASET
Chantal MOISSAING
Roger SOLANO